79e ANNÉE. — N° 69. VENDREDI 16 JUIN 1939.

25 c. # Journal du Lot 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il faudra bien que l'Allemagne finisse par comprendre que, si elle a sa place en Europe, elle n'en sera pas la maîtresse et que les autres nations entendent y vivre librement.

Eh ! bien, ça n'a pas traîné !

Tandis que la presse reptilienne de Berlin avait tout de suite repoussé les fâcheuses suggestions de collaboration économique incluses dans le récent discours de lord Halifax, les journalistes — si l'on peut dire ! — italiens s'étaient permis, sans attendre la consigne, de ne pas leur faire mauvais acccueil !

Et déjà quelques illusionnés de chez nous entrevoyaient la bienheureuse fêlure dans « l'acier » de l'axe !

Leur joie fut de courte durée ! Dès le lendemain, les journalistes — si l'on peut dire ! — italiens étaient mis au pas. Par téléphone ou par télégraphe, un rappel à l'ordre est venu de la Wilhemstrasse et l'alignement fut rétabli dans les rangs sous la garde sévère du feldwebel prussien. Quarante-huit heures après, les journalistes — si l'on peut dire ! — italiens écrivaient le contraire de ce qu'ils avaient écrit l'avant-veille. Ils crachaient sur ce qu'ils avaient applaudi et dénonçaient comme un hypocrite projet d'Albion la proposition que, deux jours plus tôt, ils déclaraient digne de la plus bienveillante attention.

Nous n'avions eu aucune peine ni aucun mérite à le prévoir ! Il est bien désirable, il est bien possible que l'axe vienne un jour à fléchir. Nous ajouterons même, si l'on veut, que cet événement est dans les choses présumables. Mais, comme dit une vieille chanson de chez moi : « pour le moment, pas encore ! » Ce ne peut pas être sous un choc du dehors que l'axe fléchira. Les Allemands ont pris leurs précautions contre cette éventualité. Ils ont « noyauté » l'Italie. Ils tiennent la direction de la machine et, si le volant ne se brise pas dans leurs mains trop brutales, ils la mèneront où ils voudront !

⁂

Pour être renseigné, écoutez ce que que dit sur cette volte-face le correspondant à Rome de notre grand confrère, *le Temps*, correspondant qu'on ne saurait soupçonner d'hostilité systématique au gouvernement italien :

« *Après avoir publié*, écrit-il, *pendant vingt-quatre heures, des commentaires favorables au discours de lord Halifax, le ton de la presse italienne a changé très sensiblement. L'attitude des journaux est devenue plus négative, en même temps que plus agressive. Dans les milieux diplomatiques étrangers on a l'impression que cette volte-face est le fruit d'une entente entre Rome et Berlin* [ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !] *pour opposer aux efforts de Londres une réaction commune et identique.* »

Comme vous voyez, dans cette coalition, c'est l'Allemagne qui est la maîtresse et quand l'Italie se permet un écart, elle est durement et vivement remise à sa place qui est de suivre et d'obéir !

Notre confrère du *Temps* rappelle ensuite que lorsqu'on connut le discours de lord Halifax, la première impression des milieux politiques italiens fut qu'on était en présence d'une nouvelle tendance de la politique britannique. Puis il ajoute ceci que je vous prie de méditer :

« *Aujourd'hui, au contraire, les commentaires prétendent qu'il s'agirait d'une simple manœuvre. La politique d'encerclement de Paris et de Londres aurait fait faillite. L'Angleterre appréhenderait en Extrême-Orient une intervention du Japon qui signifierait la liquidation des intérêts britanniques dans cette région du monde...* »

Exactement ce que nous avions prévu et ce qu'il était facile de prévoir, parce qu'avec les Allemands, c'est toujours la même chose. Ils interprètent toute tentative de conciliation comme une marque de faiblesse à laquelle ils répondent par un redoublement d'intransigeance et de prétention. Ils ont toujours été ainsi et ce n'est pas pour être agréable à lord Halifax qu'ils cesseront de l'être.

⁂

Notre excellent confrère l'*Ere Nouvelle* écrit qu'il n'y a pas contradiction entre la volonté britannique de renforcer sa défense nationale, de multiplier les pactes d'assistance contre toute agression et les déclarations de lord Halifax réitérant les propositions de collaboration économique.

Bien sûr, dans l'esprit loyal de lord Halifax, il n'y a pas de contradiction. Seulement, il y en a une, et flagrante, entre les résultats qu'il recherche et ceux qu'il obtient. Là où il propose une collaboration, on lui répond par une rebuffade. Là où il appelle la conciliation, on lui répond par un redoublement d'insolence et alors qu'il s'efforce de rétablir la confiance, il ne réussit qu'à exaspérer la méfiance et l'hostilité.

Encore une fois, il s'agit de savoir à qui l'on parle. On ne traite pas de la même manière avec tout le monde. Tels moyens sont bons avec les uns qui sont mauvais avec d'autres. Bref, il faut régler sa conduite suivant la connaissance qu'on a de ses interlocuteurs. Moyennant quoi on ne s'expose pas à provoquer le contraire de ce qu'on veut.

Il n'est tout de même pas possible que les gouvernants britanniques en soient encore à croire en la bonne volonté des gouvernants allemands et italiens, en leur esprit de justice, de conciliation et de paix. Alors, comment n'ont-ils pas prévu l'effet que produirait sur ceux-ci cette offre de collaboration ?

La réaction a été immédiate. Tout de suite ils se sont dit ! Bonne affaire, la Grande-Bretagne est prête à céder. Puisqu'elle parle de collaboration, c'est qu'elle a peur. Profitons-en et puisqu'elle se montre conciliante, c'est le moment d'augmenter nos exigences !

Voilà comme on fortifie ce que l'on voudrait affaiblir !

⁂

Aussi, pour réparer l'effet de sa première déclaration, lord Halifax vient d'en faire une autre où, cette fois, il accentue fortement cet avertissement donné à l'Allemagne que la Grande-Bretagne et la France n'admettront aucun acte de violence, pas plus contre la Pologne que contre l'indépendance de toute autre nation.

Il faudra bien que l'Allemagne finisse par comprendre que, si elle a sa place en Europe, elle n'en sera pas la maîtresse et que les autres nations entendent y vivre librement !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Paderewski

Le grand virtuose polonais vient se remettre en France et en Suisse de la dernière maladie qui a interrompu sa triomphale tournée en Amérique.

Le dévouement de Paderewski à son art et à sa patrie est symbolisé dans une jolie anecdote que sous tenons du pianiste Victor Gille. Nous sommes en pleine conférence de Versailles. Paderewski y débattait, au nom de son pays, des questions qui, il faut bien le dire, étaient peu connues de la plupart des négociateurs. M. Lloyd George ignorait à peu près tout de la Vistule et les mines de charbon silésiennes avaient beaucoup de secrets pour le président Wilson. Paderewski expliquait, démontrait, convainquait. Quel travail ! quelle fatigue !

Lors de la création du port libre de Dantzig, pendant quatre jours et quatre nuits, il resta debout, rédigeant note sur note, télégraphiant, téléphonant, recevant la presse, classant des documents, courbé sur des cartes, établissant des graphiques, mangeant à peine, ne se couchant plus.

— A la fin du quatrième jour, conte-t-il — car c'est de lui-même que nous tenons l'anecdote — comme enfin j'allais pouvoir m'étendre un peu et reposer, je jetai un coup d'œil sur ma correspondance personnelle que j'avais dû délaisser depuis longtemps. Lettres de parents, lettres d'amis, lettres d'affaires. J'y répondrai demain. Mais une dernière enveloppe. Un Américain mélomane m'écrivait de New-York pour me demander s'il fallait jouer l'andante de la 2e symphonie, avec pédale ou sans pédale. Ma foi, je ne pus m'endormir avant de lui avoir répondu. J'aurais entendu toute la nuit la 2e symphonie déchaînant ses harmonies dans mes oreilles et je n'aurais certainement pas fermé l'œil. J'allais à ma table de travail et j'écrivis : c'était sacré !

⁂

Il nous souvient d'un mot cruel de Clemenceau, comme l'artiste se présentait à lui dans les salons du palais de Versailles pendant la conférence de la paix :

— Pardon, monsieur, mais n'êtes-vous pas le même Paderewski qui est célèbre dans le monde entier comme le plus grand pianiste contemporain ? demanda le Tigre.

— Oui, monsieur le président.

— Et vous voilà maintenant ministre des Affaires étrangères de Pologne ?

— Oui, monsieur le président.

— Quelle déchéance, monsieur, quelle déchéance !

Paderewski, qui a de l'esprit, prit la boutade comme elle devait l'être et devint rapidement un des grands amis et admirateurs de Clemenceau. Le mot de ce dernier était au reste parfaitement injuste. Le compositeur polonais n'avait renoncé à son art que parce qu'il estimait sa présence à la tête des affaires de son pays indispensable. Il n'avait pas tort. La Pologne connut sous son administration les années les plus unies et les plus heureuses de son après-guerre.

Informations

Au Sénat

Dans la séance de mardi, le Sénat adopte le projet de loi modifiant l'article 3 de la loi sur l'avancement dans l'armée. Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet de loi modifiant certains textes du Code civil relatifs aux régimes matrimoniaux.

M. René Renoult indique que la Commission présente un nouveau texte établi d'accord avec les auteurs des nombreux amendements qui avaient été déposés. L'article 1er ainsi que l'ensemble du projet sont adoptés.

A la Chambre

Dans la séance de mardi matin, la Chambre discute les propositions de loi tendant à établir la représentation proportionnelle dans les élections législatives.

La commission présente un nouvel article 7. M. Thiolas demande le renvoi de cet article à la Commission. Le renvoi est repoussé par 319 voix contre 260.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion de la loi d'amnistie. L'article 1 *bis* accorde amnistie pleine et entière aux infractions aux prescripitons relatives aux allocations familiales en agriculture. L'article 1 *bis* est adopté. La Chambre discute l'article 6 accordant l'amnistie aux fonctionnaires, agents, techniciens, employés, ouvriers des services publics, des délégués mineurs, employés des chemins de fer, condamnés à des peines disciplinaires ou à des mesures administratives.

M. Marchandeau, ministre de la justice, demande à la Chambre de repousser l'artile 6. M. de Monzie dit que pour les mineurs et les cheminots l'amnistie est faite. Il n'y a pas de misères à soulager. Il demande à la Chambre de repousser l'article 6. MM. Sérol, Lafage soutiennent l'article 6 qui est mis aux voix et adopté par 328 voix contre 268.

Regrets des Italiens rentrés en Italie

Les quelques Italiens qui, pour répondre à l'appel du comte Ciano, ont quitté il y a quelques semaines les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, pour rentrer dans la péninsule natale, sont désappointés et regrettent amèrement d'avoir obéi au gendre du Duce.

C'est ce qui ressort de toutes les lettres qu'ils écrivent à leurs compatriotes demeurés dans la région lorraine. Ils se plaignent tous des grandes déceptions qu'ils ont éprouvées en Italie dès leur retour, notamment au sujet des salaires, des impôts et de la nourriture et ils conseillent à leurs amis de rester en France, où ils sont beaucoup plus heureux à tous les points de vue que de l'autre côté des Alpes.

L'armée soviétique

L'Union soviétique possède, maintenant, de nouveaux types de parachutes pouvant être considérés comme étant les meilleurs qui soient au monde.

A l'heure actuelle, près de 600.000 fantassins russes ont été entrainés à la manœuvre de descente en parachute derrière les lignes ennemies.

Les cinémas russes projettent, actuellement, sur l'écran un film intitulé « la Cinquième escadrille » représentant des parachutistes russes enlevant des positions allemandes après un violent bombardement aérien.

Journaux italiens boycottés à Varsovie

Les propriétaires de cafés et de restaurants de Varsovie ont décidé de supprimer l'abonnement aux journaux italiens.

Cette mesure a été prise pour répondre aux attaques de la presse italienne contre la Pologne.

Une mesure identique avait déjà été prise à l'égard des journaux allemands.

Le blocus japonais de Tien-Tsin

Le commandant de la garnison japonaise a fait afficher une proclamation interdisant tout trafic entre les concessions française et britannique et les secteurs avoisinants à partir de mercredi. A six heures, les ponts sur le Peiho conduisant aux concessions seront levés. Entre 6 heures et 24 heures, tous les piétons et véhicules circulant dans la zone contrôlée par les Japonais pourront être fouillés. Le prix des denrées a déjà augmenté de 20 0/0.

EN PEU DE MOTS...

— Le gouvernement belge a décidé d'autoriser 250 juifs se trouvant à bord du « Saint-Louis » à résider à titre temporaire en Belgique. Les frais d'hébergement seront assurés par un Comité philanthropique juif américain.

— Deux employés des Assurances sociales ont été arrêtés : ils auraient détourné plusieurs centaines de mille francs à Amiens.

— A la fin du mois, le tour du monde par la voie aérienne par les hydravions et les avions des lignes sera une réalité et coûtera la somme de 63.000 francs. 500 personnes sont inscrites à New-York pour venir en France à bord d'un hydravion en 45 heures.

— Les membres du Parlement roumain sont désormais obligés de paraître aux assemblées du Parlement en uniforme de parti du Front national. L'ancien premier ministre M. Manier et plusieurs sénateurs s'étant présentés en complet civil l'entrée de la salle des débats leur a été interdite.

— Le sultan du Maroc est arrivé à Marseille mardi. Il a débarqué à 9 heures, au môle, où les honneurs militaires lui ont été rendus. Le sultan est parti aussitôt en automobile vers Paris.

NOS ÉCHOS

Télégrammes.

Comptant déjeuner à Chambéry, avec un ami, le général Messimy télégraphia de Grenoble au restaurateur : « Prière préparer pour demain, midi 30, deux déjeuners. — Messimy. »

Et le lendemain, le général se rendait au restaurant où l'attendait l'accueil le plus déférent.

Dans une magnifique salle à manger, le couvert fleuri tenait toute une longue table...

Après quelques instants de conversation, M. Messimy demande si le déjeuner sera bientôt prêt.

— Mais, mon général, répond le maître d'hôtel, il vous attend depuis longtemps. Seulement, nous n'avons pas encore vu vos invités.

— Mes invités! Je n'ai amené qu'un ami, comme je vous le disais...

— Pardon, vous nous annonciez beaucoup plus de monde que cela. Voulez-vous voir votre dépêche ?

Et l'on mit sous les yeux de l'ancien ministre sa dépêche ainsi transcrite :

« Prière préparer pour demain midi, trente-deux déjeuners. »

La clef de tout.

Un éminent diplomate américain disait, ces jours-ci, à des amis français :

— Savez-vous où se trouve la clef de toute la situation ? Dans cet épisode. Les Japonais, violant le droit, s'installent dans les concessions étrangères de Kou-Lang-Sou. Aussitôt, l'Angleterre, la France et les Etats-Unis décident de réagir. Ces trois puissances font débarquer dans l'île des fusiliers marins. Les Japonais comprennent ce langage et, en toute hâte, ils évacuent Kou-Lang-Sou... Si on se rend compte que la seule méthode à suivre est celle-ci, la paix est sauve...

Musique.

On parle des animaux qui aiment la musique : les oiseaux, les serpents, par exemple. Calino s'écrie :

— Oh ! moi, je connais des animaux qui aiment la musique encore davantage. Ils l'entendent sans jamais se lasser.

— Lesquels donc ?

— Les chevaux de bois.

Retour d'une visite.

— Alors, et cette visite ?

— Il m'a traité comme un chien !

— Quelle mauvaise journée tu as dû passer ?

— Oh ! très bonne.

— ???

— Il est directeur de la Société protectrice des animaux.

Bonne précaution.

Yvonne vient de finir sa prière avant d'aller se coucher. Sa mère l'interroge :

— As-tu, au moins, avoué dans ta prière les méchancetés que tu avais commises aujourd'hui ?

— Oh ! non, maman. J'ai pensé qu'il valait mieux que ça reste entre nous.

L'intelligence de bébé.

Une maman, orgueilleuse de son fils, déclare à une amie :

— Moi, mon fils n'a que six mois et il marche déjà tout seul.

L'autre sourit de pitié.

— Oh ! le mien n'est pas si bête ; il préfère se faire porter !

LE LISEUR.

L'Allemagne éternelle

L'Allemagne avait gagné la partie en septembre-octobre 1938; elle avait annexé le Pays des Sudètes peuplé d'Allemands ou du moins d'une forte majorité d'Allemands ; elle enserrait ce qu'il restait de la République tchécoslovaque et de telle étroite façon que cette pauvre République ne pouvait plus devenir qu'une vassale économique et politique du Reich. L'hiver s'était passé dans cette certitude que désormais les Allemands dominaient pratiquement la crête des Karpathes et la plaine de Hongrie. Au sens physique du mot, la Tchécoslovaquie était dans leurs mains.

Ils avaient tout, sauf des sentinelles aux portes du Hradschin. Ils ont voulu cela. Ayant la réalité, ils ont voulu l'apparence. Un beau jour, aidé par les intrigues de Mgr Tiszo, chef de l'Etat autonome de Slovaquie, le chancelier Hitler a fait venir à Berlin le président Hacha et son ministre des Affaires étrangères et il a exigé de ces messieurs la signature d'un papier par lequel on le sollicitait d'établir le protectorat du Reich sur la Bohême et sur la Moravie.

Misère de certaines consciences politiques ! Le président Hacha approuva après une lutte que plus tard, dans sa ruée vers la servitude (comme disait Tacite des sénateurs romains) il osa nier. Le lendemain, Hitler était à Prague. Triomphe ! Le Führer foulait enfin de ses bottes victorieuses les tapis qu'avaient foulés Masaryk et Benès. Il mangeait dans leur vaisselle et dormait dans leurs draps. Et sur les photos nous vîmes le général Sirovy, qui avait été le héros borgne de la retraite des quarante mille légionnaires tchécoslovaques en Russie, serrer la main d'Adolf Hitler, égorgeur de son pays.

Tels sont certains généraux, plus politiciens que les hommes en redingote. Et la Reichswehr défila dans les rues de Prague, tandis que la Gestapo s'installait aux portes de toutes les maisons et de toutes les consciences.

Mais le pire restait à voir. Les Allemands se mirent à traiter le pays en colonie. Pas une seconde ils n'eurent l'idée que les Français, les Anglais, les Polonais, les Russes, les Turcs, les Roumains, les Yougoslaves, etc., regardaient de tous leurs yeux ce beau spectacle. Car enfin, ce qu'on faisait aujourd'hui aux Tchèques, on le ferait demain à tous les vaincus. La sottise de 1917 — celle des traités de Bucarest et de Brest-Litovsk, qui devait justifier, qui justifie encore et au delà le traité de Versailles, lequel est infiniment moins dur que celui de Bucarest — la sottise donc de 1917, les Allemands la renouvelaient en 1939.

Non seulement ils commettaient cette éclatante faute politique de l'occupation et de l'annexion d'un pays qui était entre leurs mains, mais au lieu de s'appuyer sur Hacha et Sirovy, et de traiter les Tchèques avec humanité dans l'espoir de les attirer, ne serait-ce que par le déploiement de la force allemande, ils les brimaient, les persécutaient, les foulaient aux pieds à longueur de journée. Je lis dans l'*Intransigeant*, sous la signature de M. Thouvenin, qui n'est point, que je sache, un anti-munichois, ces quelques précisions :

« *Dans les rues de Prague, les policiers de la Gestapo arrêtent continuellement les promeneurs pour les fouiller. Depuis quelque temps, également, on a pris dans les milieux industriels une nouvelle tactique. On ferme les usines et on envoie tout le personnel ouvrier en Allemagne, puis, au bout de quelque temps, on rouvre ces usines mais avec des ouvriers allemands.* 32.000 *ouvriers agricoles slovaques ont été transportés en Allemagne.* 120.000 *ouvriers tchèques vont être également transférés à l'intérieur du Reich.* 50.000 *sont déjà partis. Le gouvernement allemand a donné l'ordre à la Tchécoslovaquie de fournir avant la récolte,* 7.000 *wagons d'avoine,* 3.000 *wagons d'orge,* 8.000 *wagons de froment, indépendamment des* 23.000 *wagons déjà livrés aux autorités du Reich.*

« *Enfin, des membres du gouvernement tchèque eux-mêmes ont été l'objet de perquisitions. Actuellement, dans les camps de concentration, il y a plusieurs dizaines de milliers de Tchèques et de Slovaques. Les dirigeants sokols ont été suspendus.* »

J'en passe et des meilleures ; après l'incident de Kladno (meurtre d'un policier allemand), la ville a été mise en état de siège. 150 personnes ont été arrêtées, des coups de feu ont été tirés dans les fenêtres ouvertes, une contribution de 500.000 couronnes a été imposée à la ville, les soldats ont roué de coups tous ceux qui ne se découvraient pas devant le cortège funèbre, etc... Pour le reste, apprenez que Kladno est une ville de 20.000 habitants, dont 500 Allemands.

La leçon de l'Alsace-Lorraine n'a pas été comprise en Allemagne. L'Allemagne n'a pas compris que si, lors de l'entrevue de Ferrières, c'est-à-dire avant que Paris fût pris, avant que l'invasion se fût étendue, le roi Guillaume et ses conseillers avaient signé la paix avec la France sans lui prendre un pouce de son territoire national, l'histoire des rapports entre les deux pays aurait peut-être changé du tout au tout. Ils n'ont pas compris cela, ni en 1870, ni en 1880, ni en 1900. Jusqu'à la guerre, ils ont persécuté les Alsaciens. L'affaire de Saverne précède la guerre de peu de mois.

De même, ils n'ont pas su avoir, en présence des brutalités tsaristes, une politique polonaise intelligente. Des deux côtés, ils ont voulu employer la force ; ils n'ont pas germanisé l'Alsace et la Lorraine, pas davantage leur part de Pologne même en demandant aux instituteurs de rouer de coups les petits Polonais.

L'échec de 1939 vaudra ceux d'avant 1914; l'Allemagne ne germanisera pas la Tchécoslovaquie. Non seulement elle ne la germanisera pas, mais par ses procédés, elle fera peur à toutes les nations menacées si elle ne les excite pas ; elle exaltera le slavisme dont Molotov lui-même — le révolutionnaire Molotov — parlait l'autre jour ; elle dégoûtera l'Italie, car les Italiens ont subi autrefois les traitements que subissent aujourd'hui les Tchécoslovaques.

Et quand elle aura déterminé et développé à leur maximum toutes ces belles réactions, eh bien ! elle sera seule dans le monde, derrière un mur de haines...

Erreur de Bismarck, erreur de Hitler, erreur séculaire d'une Allemagne aveuglée d'orgueil qui reste toujours identique à elle-même, que rien n'éclaire, que rien ne guérit [De « *la République* »].

Pierre DOMINIQUE.

Chronique du Lot

Les Cadets du Quercy à l'Isle-Adam

Ce dimanche 4 juin, était jour de vacances pour les cadets. Ils avaient fui les bords de la Seine pour ceux de l'Oise. Ils avaient ainsi l'impression de participer à quelque école buissonnière qui, loin des murs fréquentés tout l'hiver) des sociétés savantes, se serait tenue dans le cadre verdoyant de l'Isle-Adam.

C'est à l'Isle-Adam, en effet, qu'une centaine de Cadets du Quercy s'étaient donné rendez-vous. Certains, tentés par le beau temps (et notamment Gaston David, secrétaire général) prirent la route. D'autres, parmi lesquels on reconnaissait Mme et M. Crabol, notre président, quittaient la gare du Nord à neuf heures du matin. Nous étions de ces derniers. Un voyage sans incident. Les jeunes essayaient leurs voix. Le Monsieur à la pipe se plongeait dans la lecture de *Ric et Rac* tandis que d'autres dressaient déjà le programme de leur journée. Mais tous n'avaient qu'une hâte, celle d'arriver.

⁂

A dix heures, devant la gare de l'Isle-Adam, c'était le rassemblement des voyageurs. Puis, la traversée de la ville pour reconnaître le restaurant où auraient lieu les agapes lotoises. Ensuite, jusqu'à midi trente, quartier libre.

Certains visitèrent la plage toute proche. L'heure relativement matinale était propice à une petite halte. L'ombre régnait. C'était le moment de lier connaissance, d'évoquer les souvenirs du pays, de parler des amis communs.

Pendant ce temps, les jeunes marchaient. Un but : la forêt. « *Sur la route, la grand'route...* » Le chant montait, sain, puissant. Déjà, on apercevait les frondaisons des premiers arbres. Les cœurs se dilataient, en même temps que les cordes vocales. Par des sentiers étroits, garçons et filles recherchaient les lieux ombragés. Ils étaient à peine assis que la fumée des cigarettes s'exhalait d'entre toutes les lèvres. On aurait dit de grands gamins qui avaient échappé à la surveillance de leurs parents pour se livrer au jeu défendu.

Par la route, les retardataires arrivaient. On garait les autos. On serraient des mains. L'hôtelière voyait croître avec inquiétude le nombre des convives. Les calculs les plus optimistes étaient dépassés. Il fallait en hâte préparer de supplémentaires portions.

Devant le restaurant, sur la pelouse que surplombaient de grands arbres, le couvert était dressé. Autour de la grande table pleine d'ombre, les Cadets se retrouvèrent à 12 h. 30.

Avec notre président, M. Jules Crabol, M. Planacassagne, le sympathique sous-préfet de Saint-Quentin, présidait. Les convives, heureux de l'avoir à leur table, lui firent un accueil d'autant mérité qu'une vingtaine de Saint-Quentinois avaient tenu à l'accompagner.

A chacun on avait assigné sa place. Mais les sympathies, parfois nouvelles, qui se faisaient jour depuis le matin, bousculèrent un peu l'ordre préalablement établi.

On remarquait notamment autour des tables, Mme Jules Crabol et M. Jean Crabol ; Mmes Carayol et Tisserandet ; Mlles Mirès et Dunes ; M. Barrière, du *Foyer du Quercy ;* M. de Lacam, président honoraire des Cadets ; Mme et M. Miquel, vice-président ; Mme et M. Trémollières, vice-président ; Mme et M. Pierre Périé, vice-président ; Mme et M. Lamouroux, vice-président ; Mme et M. Gaston David, secrétaire général ; Mme et M. Jousselin, trésorier général adjoint ; Mme et M. Murat ; Mme et M. Charles David, secrétaire adjoint ; Mlle Gendron, Mmes Jaubert, Paillet, Métraz ; M. Blanchet, commissaire général des fêtes, etc., etc. On regretta vivement l'absence de Mme Caniac, qui s'était excusée.

Au menu particulièrement réussi répondit l'allégresse souriante des Cadets. La gaieté régnait d'un bout à l'autre de la table. MM. Planacassagne et Crabol, qu'un rayon de soleil taquinait, avaient le privilège d'un parasol présidentiel. Gaston David, toujours animé d'une débordante activité, s'informait de la satisfaction des convives. René Blanchet et Jousselin, entre l'aloyau et le fromage, faisaient fonction de caissiers principaux. Tandis que le dit aloyau se faisait quelque peu attendre, nous eûmes le plaisir d'écouter le fameux « Boléro de Ravel ». Un jeune harmoniciste, plein de talent, sur un instrument fort exigu, nous en donna l'audition.

Au moment du café, Gaston David passa la parole à notre président. M. Jules Crabol salua M. le Sous-Préfet de Saint-Quentin au nom de tous les Cadets. Il adressa ensuite ses compliments à Mme et M. Parrot qui, victimes récemment d'un accident d'automobile, avaient tenu à marquer de leur présence ce début d'après-midi. Il remercia Henri Destreil, organisateur du déjeuner qui, quoique malade, s'était fait un devoir de se joindre à nous. Puis, ayant excusé l'absence de M. de Monzie, au nom de M. Charles Pomaret, M. Crabol rendit hommage à l'inlassable dévouement de Mmes Eugénie Paillet et Désirée Métraz, à qui il remit les insignes de Chevalier du Mérite social. Ratifiant un tel choix, les Cadets applaudirent affectueusement les bénéficiaires de cette distinction, toutes deux Cadurciennes.

Enfin, notre Président évoqua le nom du grand maître Philippe Gaubert, de Cahors, à l'occasion de sa nomination au poste éminent de directeur de l'Opéra. Un ban fut battu en l'honneur de l'illustre musicien.

Décidément, Cahors sera toujours à l'avant-garde du mérite, du talent, des honneurs.

⁂

L'après-midi, sur la pelouse où le déjeuner avait eu lieu, le bal s'organisa. Le sympathique accordéoniste Besserves, fidèle au poste, sortit son instrument du fourreau noir. Au rythme agile de ses doigts, les valses et les tangos s'égrenèrent. Les rires se mêlaient à la musique, la musique à l'air frais qui passait. On aurait voulu prolonger cette journée, tout au moins en arrêter le cours. Mais l'horloge tournait, en même temps que les danseurs.

Au bal, la jeunesse préféra la fraîcheur de l'*Oise*. Ils étaient trente qui louèrent dix canots, et sur le fleuve, les voilà qui s'en vont.

Certains étaient déjà des as du canotage. D'autres, inexpérimentés, connurent les pertes de vitesse dans le sable ou les roseaux. Mais la pratique est un grand maître. Chacun fit son profit des maladresses inévitables. Les jeunes filles, aussi bien que les garçons, s'initièrent activement au maniement de la rame. En fin d'après-midi, certains muscles douloureux étaient là pour témoigner des efforts dépensés.

Le soir vint, rapide, brutal. Il fallut se séparer. La majeure partie des Cadets, qui par la route, qui par la voie ferrée, regagna Paris.

Ils furent une vingtaine qui ne purent s'arracher aussi précipitamment à cette journée vraiment merveilleuse. Ils se rendirent à la plage. Ils dansèrent jusqu'au moment du départ. Et quand ils se retrouvèrent sur le quai de la gare du Nord, il y avait un grand regret qui transparaissait dans tous les yeux.

Mais cette année 1939 ne sera peut-être pas agrémentée de cette seule sortie. N'est-il pas question de manifestations au début de septembre dans l'arrondissement de Cahors ?

Mais cessons-là les indiscrétions.

Emportons de l'Isle-Adam un souvenir délicieux, et rendons hommage, en même temps qu'à leurs collaborateurs, à notre Président, M. Crabol et à Gaston David, qui, tous deux, inlassablement, travaillent pour le plus grand succès des « Cadets du Quercy ».

Roger CANTAGREL.

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU FRONT

Congrès de Salviac

Le Congrès intercantonal de Salviac aura lieu le 18 juin 1939, sous la présidence de Me Garcin, Vice-Président de la Fédération Nationale, avocat à la Cour d'Aix-en-Provence.

Dans les circonstances actuelles, l'intérêt de ce rassemblement n'échappera à aucun de nos camarades. Il est, en effet, plus que jamais nécessaire de se serrer les coudes et de faire la démonstration de la force que représentent l'union et la concorde des hommes de la génération du feu. La vitalité de notre groupement y sera clairement confirmée par les divers orateurs qui prendront la parole, soit en séance plénière, soit au banquet de clôture.

Voici le programme du Congrès :

10 h. 30 (heure légale) : Rassemblement des congressistes à l'entrée de Salviac, côté Gourdon. Défilé et dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

10 h. 45 : Séance plénière du Congrès, Place de l'Hôtel-de-Ville.

12 h. 30 : Grand banquet fraternel sous la présidence de Me Garcin, Vice-Président national, assisté de MM. Pédelmas, Président national, Imbert et Henry, Secrétaire et Trésorier fédéral ; MM. Malvy et Besse, Députés, anciens Ministres, M. Garrigou, Sénateur du Lot, et des Conseillers généraux des cantons de Gourdon, Saint-Germain et Cazals.

Demander les cartes du banquet (25 francs) au Secrétaire-Trésorier du Congrès, M. Bos Lucien, Place Cambornac à Salviac.

COUR D'ASSISES DU LOT

La deuxième session de la Cour d'assises du Lot (2e trimestre 1939) qui devait s'ouvrir le lundi 26 juin n'aura pas lieu. Aucune affaire n'est inscrite au rôle.

Menaces

Le sieur Galet, cultivateur à Salviac, 75 ans, armé d'un fusil, rencontra le nommé Orsay Rocco, domestique chez Mme Vaissié et le mit en joue et menaça de le tuer.

Rocco réussit à s'emparer du fusil et a porté plainte pour menaces contre Galet.

Le "Journal du Lot" est en vente à PARIS
BAZAR D'ORSAY
13, rue du Bac, 7e

MARCHE AUX FRUITS ET PRIMEURS DE CASTELNAU-MONTRATIER

Convoqués par le Comice Agricole Cantonal, le Syndicat des Producteurs et la Municipalité de Castelnau, producteurs et acheteurs s'étaient rendus nombreux à la Mairie de notre commune pour envisager la possibilité de compléter le marché aux chasselas par un marché aux autres fruits et primeurs.

M. Mazelié, Maire et Conseiller d'arrondissement, rappelle les modestes débuts du marché aux chasselas, il y a une quinzaine d'années, et qui est devenu depuis le second en importance se classant après Moissac, avec des apports quotidiens qui ont atteint et dépassé trente tonnes de raisin. Seule la collaboration confiante des producteurs et des acheteurs nombreux a permis ce résultat aussi profitable aux uns qu'aux autres. Il est reconnu que la vente sur le marché local est au moins équivalente et souvent préférable à l'expédition directe par le cultivateur.

Les acheteurs habituels de notre marché consultés se sont déclarés prêts à acheter fruits et primeurs sur notre place.

Producteurs et commerçants se mettent facilement d'accord sur les jours et heures d'ouverture du nouveau marché qui aura lieu trois fois par semaine : le jeudi, dimanche et mardi de 7 heures à 7 h. 30 à partir du jeudi 15 juin.

Des modifications aux jours et heures d'ouverture pourront être envisagées si elles paraissent nécessaires, par exemple au moment de l'expédition de la prune verte.

Sur la proposition de divers membres de la réunion, il est décidé : 1. que toute marchandise achetée sera livrée immédiatement et marquée d'une étiquette « *Vendu* » ; 2. que tout vendeur devra inscrire son nom à l'encre sur tous ses colis ; 3. qu'aucune marchandise ne sera livrée aux expéditeurs ni avant ni pendant le marché ; 4. qu'aucun lot mis en vente ne quittera la place avant la fin du marché que signalera une sonnerie de cloche.

Les Services de l'Inspection des fraudes seront invités à assurer un contrôle fréquent du marché.

M. Mazelié, maire, rappelle que les démonstrations de taille du pêcher seront complétées dans le courant de la semaine du 19 au 25 juin 1939.

« LE FOYER DU QUERCY »

Comme les années précédentes, nous organisons cette année des Colonies de Vacances dans le Lot en faveur des enfants de nos compatriotes résidant dans la région parisienne.

Le départ aura lieu le dimanche 16 juillet et le retour le dimanche 24 septembre, soit un séjour au pays de 70 jours.

Nous rappelons que le voyage est gratuit, que les enfants sont surveillés à l'aller et au retour et qu'ils peuvent se rendre dans leur famille.

Pour les inscriptions et tous renseignements complémentaires s'y rapportant, s'adresser à M. Leymarie, Président du Comité, par téléphone à Nord-00-53 (le matin seulement), ou par correspondance ; ou à M. Ségalard, Secrétaire du Comité, 49, avenue Jean-Jaurès, Le Pré-Saint-Gervais (Seine). (Joindre un timbre pour la réponse).

Les derniers jours pour les inscriptions des enfants, ainsi que des conducteurs, sont fixés au samedi 1er juillet de 21 h. à 23 h., Café Le Corona, 30, Quai du Louvre, et dimanche 2 juillet à l'Ecole Communale, 2, rue du Pont-de-Lodi, 6e arrondissement, de 14 h. à 17 h. où des permanences seront assurées.

Le Comité.

Justice de paix

A dater du 24 juin 1939, M. Bergounioux, juge de paix de Saint-Germain et Labastide-Murat (Lot), est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé juge de paix honoraire.

Huissier

M. Lafleur est nommé huissier à Limogne (Lot), en remplacement de M. Delon, démissionnaire.

EDEN

JEUDI et SAMEDI (*en soirée*)
DIMANCHE (*matinée et soirée*)
Une œuvre de qualité tournée d'après une œuvre unique

La Dame de Malacca

Edwige FEUILLÈRE
Pierre-Richard WILLM
Pierre COPEAU, MIHALESCO
NOTA : A partir de cette semaine tarif réduit

PALAIS des FÊTES

JEUDI 15 — SAMEDI 17
DIMANCHE 18 JUIN (*en soirée à 21 h.*)
DIMANCHE (*matinée*)
RAIMU, ALERME, BRASSEUR
DANS
Vous n'avez rien à déclarer ?
d'après la célèbre pièce d'Hennequin et Veber

CAHORS

Fête de la Jeunesse

C'est donc sous un ciel maussade, à peine essuyé de la pluie dont il venait de nous inonder, que s'est déployé sur le boulevard le charmant cortège des 2.000 écoliers et écolières venant de la place Thiers et se rendant aux Allées Fénelon où devaient se dérouler les divers exercices de la manifestation sportive, chorale et chorégraphique.

Ce défilé, entre deux haies d'un public accouru, était scandé par les allègres sonneries de plusieurs fanfares scolaires qui donnaient une belle allure rythmée même aux fillettes et garçonnets marchant fièrement sous la conduite de leurs moniteurs. Les écoles suivantes y étaient représentées : Ecole primaire supérieure de filles de Gourdon ; Société gymnique de Villefranche-de-Rouergue ; Collège et Ecole de garçons de Figeac ; Collège et Ecole de filles de Figeac ; Cours complémentaire de Gourdon ; Cours complémentaire de filles et de garçons de Souillac, et, enfin, les établissements suivants de Cahors : Ecole primaire supérieure, Ecole de la rue Wilson ; Ecole annexe mixte de Cabessut ; Ecole d'application de la rue Clemenceau ; Ecole de filles de Saint-Georges ; Ecole du boulevard Gambetta ; Ecole maternelle du boulevard Gambetta ; Lycée Clément-Marot, Lycée Gambetta ; Ecoles Normales d'instituteurs et d'institutrices ; Ecole de la place Thiers. Signalons aussi la note régionale mise dans ce défilé par « Los Brugos Carsinolos » qui prêtaient à la fête leur dévoué concours.

⁂

Aux Allées Fénelon la foule sympathique des parents et des amis remplit l'espace laissé au public sous la frondaison des marronniers dont l'abri est plus utile cette fois contre la pluie que contre le soleil. Parmi les personnalités présentes à la tribune d'honneur, notons MM. Cabouat, préfet du Lot ; Bégué, inspecteur d'Académie ; Salanié et Calvet, adjoints au maire de Cahors ; Yviquel, proviseur du Lycée Gambetta ; Mme Chatelard, directrice du Lycée Clément-Marot ; Mme Favarel, directrice de l'Ecole Normale d'institutrices ; Galan, inspecteur primaire de Cahors, etc., etc.

Après une présentation générale des participants, les tout petits des Ecoles maternelles charmèrent par leur grâce enfantine dans des mouvements avec cerceaux. Puis, les jeunes filles de l'Amicale laïque de Villefranche exécutèrent des mouvements harmoniques admirés et applaudis. Il en fut de même des campeurs souillagais et des exercices avec cercles parfaitement réglés que nous présenta la Villefranchoise. Les mouvements avec fanions, exécutés par les élèves du Lycée Gambetta, ainsi que les pipeaux de l'Ecole du boulevard recueillirent d'amples et mérités bravos.

Dans la deuxième partie du programme, les élèves du Lycée Gambetta font encore valoir leur souplesse, leur force et leur agilité dans des exercices rythmiques, des exercices à la barre fixe et dans le saut au cheval de voltige. Avec eux rivalisèrent les élèves-maîtres de l'Ecole Normale qui présentent remarquablement des Pyramides à mains libres. Enfin, les élèves de Villefranche se présentèrent dans trois numéros bien différents, mais également jolis. Le ballet du Beau Danube bleu, des mouvements d'ensemble et des mouvements mixtes avec engins.

L' « Hymne des temps futurs » chanté par les 2.000 enfants groupés produisit grand effet. Après quoi, en quelques phrases vibrantes, M. Bégué exalta le caractère moral et social de cette journée dont il reporte le mérite sur le dévouement de tous ses collaborateurs. Enfin, une *Marseillaise* entonnée à plein cœur et à pleine voix par tous les enfants clôtura cette superbe manifestation.

Il convient d'en féliciter chaleureusement M. Bégué lui-même, ardent animateur, parfaitement aidé par ses collaborateurs à qui revenait le soin de l'organisation matérielle. L'excellente société locale l'*Avenir Cadurcien*, sous la direction de M. Bourjade lui a prêté un concours précieux. Mais il serait injuste de ne pas signaler la part très grande qui revient dans cette réussite à M. Malafosse, professeur d'éducation physique ainsi qu'aux moniteurs qui, sous sa direction, ont eu la lourde tâche de régler et d'ordonner les mouvements et exercices de ce beau programme.

Il nous reste à souhaiter que le résultat financier fournisse d'abondantes ressources à l'œuvre des vacances au profit de qui la journée était organisée.

Boule Cadurcienne

Réunion le vendredi 16 juin, à 20 heures 30, café du Champ-de-Mars. Ordre du jour : Formation des quadrettes pour le concours de Castelnau du 18 juin.

Suicide d'une mère de 5 enfants

Depuis quelque temps, Mme Valade, demeurant à Cornus-Cénevières, mère de 5 enfants, manifestait l'intention de mettre fin à ses jours.

Lundi, vers midi, son mari l'aperçut se dirigeant vers le Lot ; il courut vers elle, mais la pauvre femme s'était jetée dans la rivière.

Se précipitant à son tour dans l'eau, M. Valade saisit la désespérée et la ramena sur la berge. Mais tous les soins furent inutiles, la mort avait fait son œuvre.

LYCÉE DE JEUNES FILLES

La Directrice du Lycée de Jeunes Filles a l'honneur d'informer les familles désireuses de mettre leurs enfants au Lycée à la rentrée d'octobre, qu'elles doivent fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

1° Certificat médical ; 2° bulletin de naissance ; 3° carnet de correspondance ou notes scolaires pour les élèves des écoles publiques ; 4° certificat délivré sous sa responsabilité par le Chef d'Etablissement pour les élèves des écoles privées ; 5° cahiers de devoirs visés par l'Inspecteur primaire pour les enfants instruits dans leur famille.

Tous les enfants devant entrer en cinquième ou en sixième seront soumis à un examen qui aura lieu au Lycée de Jeunes Filles le jeudi 6 juillet à 8 heures.

Cet examen comportera : Pour l'entrée en 6e : une dictée, un compte rendu de lecture, une épreuve de calcul.

Pour l'entrée en 5e : une rédaction, une épreuve de calcul, une épreuve de latin pour les A, une épreuve de langue vivante pour les B.

Les élèves reçues au concours des Bourses entrent de droit.

INTERRUPTION DE CIRCULATION

A cause des courses nautiques qui auront lieu dimanche 18 juin, M. le Maire vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — La Société « L'Aviron Cadurcien » devra établir, sur la route Nationale N° 33 de Cahors à Figeac deux barrages interruptifs de la circulation, l'un en face de l'ancienne fonderie, Quai de Regourd, et l'autre à la bifurcation de la dite route avec celle désignée communément sous le nom de « Côte des Evêques », dont le passage devra être laissé libre.

D'autres barrages seront établis : place Lafayette, à hauteur de la grille du monument aux Mobiles du Lot, face Est ; rue de l'Abreuvoir, à quelques mètres avant la rampe ; à l'entrée du sentier qui prend naissance au chemin de ronde de la Barbacane.

Article 2. — Les barrages seront établis le dimanche 18 juin à 14 heures et devront être enlevés le même jour à 18 heures.

Orphéon de Cahors

L'Orphéon de Cahors et « Les Amis de l'Harmonie » donneront un concert public au kiosque des Allées Fénelon, le jeudi 22 juin.

Suites mortelles d'accident d'auto

Ces jours derniers, une collision se produisit sur la route de Villefranche-de-Rouergue à Cahors, entre deux autos, l'une conduite par un représentant de commerce de l'Aveyron et l'autre par un propriétaire du Gard.

Une occupante de cettte dernière voiture, Mme Alice Portalet, née Gallois, 48 ans, est décédée à l'hôpital de Cahors.

Le corps a été transporté à Trébons (Htes-Pyrénées).

Mortel accident de moto

Samedi, vers 16 heures, M. Albert Delcros, 30 ans, charpentier à Espère, suivait la route de Mercuès à Espère, lorsqu'arrivé près du bureau de poste de Mercuès, la moto dérapa et alla buter contre un arbre.

M. Delcros fut précipité sur le sol, mais il avait le crâne fracturé. Transporté à l'hôpital de Cahors, il expira dans la nuit.

La Libre-Pensée de Cahors

Le groupe Science et Raison se réunira samedi 17 à 20 h. 45 à la Mairie, salle du 2e étage. Présence indispensable des adhérents. Les sympathisants sont cordialement invités. — *Le Bureau.*

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Auguste Bessac, décédé à Cahors, à l'âge de 65 ans. M. Bessac qui avait été pendant plusieurs années fontainier de la ville ne comptait que des sympathies parmi tous ceux qui l'avaient connu.

Ses obsèques civiles ont été célébrées mercredi matin ; une foule nombreuse d'amis a suivi le convoi funèbre du regretté disparu et a témoigné de vives sympathies à la famille.

Nous adressons à Mme veuve Bessac, à M. et Mme Jean Bessac et leur fils Pierre, à M. Sabrié et Mme, née Bessac et leurs enfants, à tous les parents nos sincères condoléances.

Arrestation

Samedi matin, la nommée Suzanne Peyrilles, demeurant 8, rue Lastié, à Cahors, a volé 200 francs au préjudice de Mme Boyer, locataire dans le même immeuble. Suzanne Peyrilles s'est introduite dans l'appartement en utilisant la clef qu'elle avait soustraite la veille.

Elle a promis de restituer l'argent. Conduite au Parquet, Suzanne Peyrilles qui, à l'audience du tribunal correctionnel du 31 mai avait été condamnée pour vol à 2 mois de prison avec sursis, a été arrêtée et écrouée à la prison.

Les vacances approchent, récompensez vos enfants par un souvenir durable, une chose utile.

Ils seront encouragés et saurons vous remercier si vous avez choisi chez

Mandelli

JOAILLIER-ORFEVRE, CAHORS
le cadeau qui reste.

MANDELLI *achète au plus haut cours vieux bijoux, monnaies or et argent*

Aux Etats-Unis les sourds entendent

Les Américains sont passés maîtres dans l'art de faire entendre les sourds et le succès des appareils qu'ils emploient provient de la mise au point d'une technique extrêmement efficace.

Jusqu'à une époque toute récente, la prothèse auditive ne comprenait en dehors des conques et cornets dont l'efficacité est toujours très réduite, que des appareils électriques du modèle microtéléphonique, c'est-à-dire ayant pour but de capter les sons et de les transmettre amplifiés à l'entrée du conduit auditif. L'oreille se trouvait ainsi obstruée par un écouteur plus ou moins volumineux, mais toujours disgracieux. Les appareils présentaient de graves inconvénients ; ils étaient criards, nasillards, difficilement réglables et surtout, ils avaient pour effet de créer un tel état de tension nerveuse chez le sourd que beaucoup préféraient renoncer à entendre plutôt que d'entendre dans des conditions aussi pénibles.

Vers la fin de l'année 1933, un savant américain, le Dr H. Lieber, Président de la Sonotone Corporation conçut un dispositif permettant de transmettre les sons à l'oreille interne (d'où partent les fibres nerveuses) non plus par le conduit auditif (voie aéro-tympanique) mais par l'intermédiaire des os du crâne (conduction osseuse). Or, pour plusieurs raisons d'ordre technique, l'audition « par les os » est d'une qualité très supérieure à l'audition par voie aéro-tympanique : les sons sont beaucoup plus nets, le timbre de voix est beaucoup plus naturel, les bruits ambiants conservent leurs intensités respectives. En outre, le vibrateur Lieber, qui se place sur l'os mastoïde derrière le pavillon de l'oreille est beaucoup mieux toléré que l'écouteur téléphonique ; c'est d'ailleurs pourquoi le Corps Médical recommande l'emploi du Sonotone, à conduction osseuse, qui est, sans aucune contre-indication et par suite sans aucun danger pour les organes délicats de l'ouïe.

Depuis deux ans, grâce à la compétence et à l'activité des ingénieurs spécialisés de la Sonotone Corporation, le Sonotone a subi des perfectionnements d'une très grande importance. Les plus récents modèles sont légers, d'un volume réduit, et d'un maniement extrêmement pratique. Le vibrateur Lieber, en particulier, se présente sous la forme d'un petit domino que l'on peut facilement dissimuler — entièrement — sous les cheveux, de sorte que l'on peut affirmer, sans exagération que le Sonotone est invisible. La puissance de l'appareil a été considérablement renforcée. Enfin la fabrication en grande série a permis de réduire le prix de revient de cet appareil de précision jusqu'à une limite au-dessous de laquelle on ne saurait descendre sans risquer de nuire à la qualité des matériaux employés ou à la précision du montage.

Communiqué :

Une démonstration gratuite des appareils SONOTONE sera effectuée demain SAMEDI 17 JUIN, par M. SYLVAIN, Ingénieur-Acousticien de l'Agence SONOTONE de Paris, à la :

Pharmacie LESTRADE

Face à la Cathédrale, CAHORS

de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

Camion dans un magasin

Mercredi soir, vers 22 heures, un gros camion-citerne venant du pont Louis-Philippe a dérapé au tournant de la route de Toulouse et est allé se jeter contre le restaurant de Mme Bru.

Portes, vitrines volèrent en éclats : mais il n'y eut pas d'accident de personnes. Les dégâts matériels sont importants.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Young Otto, sujet allemand, est condamné à 6 mois de prison.

Filouterie d'aliments. — Aimé Dintilhac est poursuivi pour filouterie d'aliments au préjudice de deux restaurateurs de Cahors. Il est condamné, par défaut, à 1 mois de prison.

Chasse en temps prohibé. — Les sieurs Jean Couffignals et Antonio Cypriano, cultivateurs à Castelnau-Montratier, ont été surpris chassant au furet dans la propriété appartenant à Jean Couffignals. Me Lacaze plaide la bonne foi des deux inculpés qui ne croyaient pas contrevenir aux règlements, d'autant plus que leurs terres sont contiguës à des propriétés de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne où la chasse au furet est autorisée.

Antonio Cypriano est condamné à 100 francs d'amende et Couffignals à 50 francs avec sursis.

Blessures involontaires. — Une collision produisit, le 26 février dernier, près de Cahors à St-Pierre-Lafeuille, entre une auto conduite par M. Giron et une auto conduite par M. Marcel Doat, qui rentrait de Paris avec sa fiancée, Mlle Collet. M. Doat et Mlle Collet, aujourd'hui Mme Doat furent blessés.

Tous deux réclament une somme de 14.000 francs à titre de dommages-intérêts. Me Gisbert, au nom de M. Giron, trouve la demande exagérée, en raison du peu de gravité des blessures reçues. Jugement à huitaine.

Les Sports

LES GRANDES REGATES DU 18 JUIN

Quelques jours à peine nous séparent de cette grande manifestation sportive, organisée par « l'Aviron Cadurcien ».

14 sociétés du Sud-Ouest seront représentées : A. de Montauban, Club Montalbanais, Toulouse Emulation, Toulouse Rowing, Grenade, Villemur, Moissac, Libos, Ste-Livrade, Agen

(Garonne), Villeneuve, La Réole, Cognac, Cahors. C'est dire que toutes les courses seront chaudement disputées et en particulier la course à 8 rameurs de pointe qui mettra aux prises 9 équipes dont l'Emulation Nautique de Toulouse (Champion du S.-O. 1938) et le Rowing qui espère enlever le titre en 1939.

Nous ne terminerons pas ce petit exposé sans féliciter chaudement les deux équipes de l'Aviron Cadurcien qui ont représenté la Société aux régates de Montauban. L'équipe « Outtriger » s'est classée troisième sur 12 partants à 5 secondes du 1er et 1 seconde du 2e ; l'équipe « Yole de mer », deuxième sur 11 partants à 1 longueur du 1er de la catégorie Seniors, 1er Débutants.

Après Villemur et Montauban, tout fait espérer qu'à Cahors le 18 juin, les couleurs Bleu et Blanc seront à l'honneur.

SPORT-BOULES

Concours des Challenges boulistes de « La Dépêche »

Centre de Cahors. — Résultats techniques de la troisième journée. — Catégorie honneur : Eliminatoires : Sénac, Boule Cadurcienne, bat Deviers, Union Bouliste Gourdonnaise, par 13 à 11.

1re partie : Narduzzi, Amicale Bouliste des Badernes, bat Jouclas, Union Bouliste Gourdonnaise, par 13 à 8 ; Tamalet, Amicale Bouliste des Badernes, bat Sénac, B.C., par 13 à 7.

Finale : Narduzzi, A.B.B., bat Tamalet, A.B.B, par 15 à 11.

Catégorie promotion : Eliminatoires : Nadal, Amicale Boule de Dégagnac, bat Vinturie, Club Bouliste de Saint-Georges, par 13 à 8 ; Gramon, Boule Cadurcienne, bat Salgues, Club Bouliste de Saint-Georges, par 13 à 8.

1re partie : Bord, Amicale Bouliste Castelnaudaise, bat Calmon, Boule Cadurcienne, par 13 à 10 ; Tardieu, Union Bouliste Gourdonnaise, bat Deilhes, Amicale Bouliste des Badernes, par 13 à 10 ; Favory, Union Bouliste Gourdonnaise, bat Valéry, Amicale Bouliste des Badernes, par 13 à 10 ; Pezet, Boule Cadurcienne, bat Guitard, Union Bouliste Gourdonnaise, par 13 à 9 ; Guyeu, Amicale Bouliste des Badernes, bat Vinges, Boule Cadurcienne, par 13 à 2 ; Lumbiarès, Amicale Bouliste des Badernes, bat Lannes, Boule Cadurcienne, par 13 à 6 ; Delgal, Amicale Bouliste des Badernes, bat Mazet, Union Bouliste Gourdonnaise, par 13 à 11 ; Nadal, Amicale Boule de Dégagnac, bat Gramon, Boule Cadurcienne, par 13 à 2.

2e partie : Bord, bat Tardieu, par 13 à 4 ; Pezet bat Favory, par 13 à 2 ; Guyeu bat Lumbiarès, par 13 à 3 ; Nadal bat Delgal, par 13 à 10.

3e partie : Bord bat Pezet, par 13 à 4 ; Nadal bat Guyeu, par 13 à 5.

Finale : Bord, Amicale Bouliste Castelnaudaise, bat Nadal, Amicale Boule de Dégagnac, par 15 à 14.

Les quadrettes Narduzzi, de l'Amicale Bouliste des Badernes, et Bord, de l'Amicale Bouliste Castelnaudaise, sont qualifiées pour disputer les Finales qui auront lieu le 2 juillet prochain, à Pau.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Mariage. — Samedi 10 juin, a été célébré le mariage de M. Arnaudet Louis-François, cultivateur à Lolmie, et de Mlle Hautefage Odette-Marie-Emilie, sans profession, la charmante jeune fille de M. Hautefage, propriétaire au Cros.

Plus de 80 convives assistaient à cette magnifique fête qui s'est déroulée d'une façon très gaie.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Concours bouliste du 18 juin. — Le concours organisé par l'Amicale Bouliste Castelnaudaise aura lieu à Castelnau-Montratier le dimanche 18 juin, à 13 heures. Il est basé sur 32 quadrettes. Se faire inscrire au Café des Sports le 17 au plus tard. Engagement : 20 francs par quadrette.

Première partie : prix, 20 fr. ; deuxième partie, prix 30 francs ; troisième partie, prix, 40 francs ; quatrième partie, prix, 60 fr. ; cinquième partie, prix, 100 fr.

Concours de consolation ouvert aux perdants de la 1re partie. Engagement, 10 francs par quadrette. Premier prix, 10 fr. ; deuxième prix, 20 francs ; troisième prix, 30 fr. ; quatrième prix, 50 fr.

Marché aux fruits. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Foire du 13 juin. — La foire du 13 juin s'est tenue par un temps pluvieux, elle a été de très moyenne importance. Assez beau marché aux veaux, baisse des prix. Très peu de gros bétail. Les travaux agricoles ont retenu les propriétaires à la campagne. Les volailles ont atteint des prix très élevés. Marchands et étalagistes moins nombreux que d'habitude.

Cours pratiqués : Bœufs de travail, 8.000 à 9.000 fr. ; Vaches de travail, 7.000 à 8.000 fr. ; Génisses, 4.500 à 5.000 fr. ; Bouvillons, 4.000 à 4.500 fr. le tout la paire ; Bœufs de boucherie, néant ; Vaches de boucherie, néant ; Veaux de lait, 8 à 9 fr. 50, le tout le kilo, poids vif ; Moutons d'élevage, 160 à 180 fr. ; Brebis, 230 à 320 fr., la pièce ; Moutons gras, 4,50 à 5 fr. ; Agneaux, 7 à 8 fr. ; Chevreaux, 6 fr. 50, le tout le kilo ; Porcs gras, 400 à 440 fr., les 50 kilos ; Porcelets, 230 à 320 fr., la pièce (suivant grosseur) ; Poules, 5 fr. 50 à 6 fr. 50 ; Poulets, 7 fr. 50 à 9 fr. ; Pintades, 7 fr. 50 ; Dindes, 6 fr. 50 ; Canards, 6 à 6 fr. 25, le tout le demi-kilo ; Pigeons, 8 à 16 fr. ; Oisons, 40 à 55 fr., la paire; Lapins domestiques, 3 fr. 50 à 4 fr., le demi-kilo ; Canetons communs, 12 à 18 fr., mulards, 26 à 28 fr., la paire ; Œufs, 5 fr. la douzaine ; Maïs, 60 à 65 fr.; Avoine, 52 à 58 fr. ; Pommes de terre, 45 à 50 fr., le tout les 50 kilos ; Blé, cours légal ; Haricots blancs secs, 3 fr. 35 le litre ; Légumes, approvisionnement moyen, prix élevés : pois, 2 fr., haricots verts, 9 fr., le tout le kilo ; artichauts, 0 fr. 75 à 1 fr. pièce ; pommes de terre nouvelles, 2 fr. le kilo ; salades, 1 fr. à 1 fr. 25 le pied ; radis roses, 0 fr. 50 le paquet ; fruits : cerises, 4 fr. 50 ; fraises, 4 fr. 50, le tout le kilo.

Nuzéjouls

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Louis Vidal, du Pech-del-Four, qui avait été, à la suite d'un accident qui paraissait tout à fait anodin, atteint par le tétanos.

Le défunt, à peine âgé de 60 ans, a été inhumé à St-Denis-Catus, dans un caveau de famille.

Nous prions la famille de vouloir bien trouver ici l'expression de nos regrets les plus attristés.

Puy-l'Evêque

Avis de la mairie. — M. le Maire informe ses administrés que la Société de chasse procédera, du 16 au 30 juin, à l'empoisonnement des animaux nuisibles.

Il les invite à prendre toutes dispositions utiles pour éviter tous accidents d'animaux domestiques.

En cueillant des cerises. — Mme Lambéa Francisca, employée chez M. Malinié, au Méouré, procédait à la cueillette des cerises lorsque par suite d'un faux mouvement elle est tombée et s'est fracturé la clavicule droite.

Il résultera de cette imprudence une incapacité de travail de 30 jours environ.

Décès. — M. Manieu Pascal, âgé de 71 ans, débitant de boissons à Puy-l'Evêque, est décédé presque subitement lundi soir à 23 heures. Nos sincères condoléances à la famille.

Si les chaleurs vous accablent

Si vous perdez en été l'appétit et l'entrain, si vous vous sentez, dès qu'il fait chaud, sans forces et sans goût pour le travail, cette lettre de M. A. Douteail, Les Herbiers (Vendée) vous intéressera : « Je fait chaque année — écrit-il — une cure de Quintonine à la saison chaude. Cela me remet en appétit et me donne forces et courage ». Voulez-vous, en toutes saisons, des forces, de la résistance, un bel appétit ? Prenez de la Quintonine : 5 fr. 85 le flacon. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ceux qui s'en vont. — Mme Bergon, née Lucie Lacan, employée des Postes à Figeac, vient de mourir à peine âgée de 29 ans. Ses obsèques ont eu lieu au milieu de l'émotion générale mercredi après-midi.

Nous adressons, en cette douloureuse circonstance, à M. Bergon, le sympathique facteur aux écritures à la S.N.C.F., et à la famille de la regrettée défunte nos sentiments de vives condoléances.

Succès universitaire. — M. Bouzou, ancien élève du collège Champollion, licencié ès lettres, vient de passer à Paris son diplôme d'Etudes supérieures. A M. Bouzou, à ses parents, instituteurs honoraires, nous adressons nos cordiales félicitations.

Bal du collège. — C'est à une belle soirée dansante que nous ont conviés, samedi dernier, à 21 heures, les élèves de notre vieux collège. Avec quels soins elle avait été préparée ! Placée, cette année, sous la présidence de M. Iversenc, sous-préfet et M. Guillot, inspecteur primaire, elle a obtenu un brillant succès.

Nous avons remarqué dans la loge, aux côtés des présidents, M. Gratacap, conseiller général et des représentants du corps enseignant.

La salle du Théâtre municipal avait reçu une décoration somptueuse : roses, corbeilles de fleurs, verdure rare, coloris divers, qui chatoyaient à l'envie sous le feu des lumières... Ensemble léger et artistique.

On oublie les proches soucis pour se laisser emporter au rythme de l'orchestre du virtuose Vinsonneau et de son joyeux jazz. Jusqu'à trois heures, les couples tourbillonnèrent dans la joie, l'entrain, les rires.

Nos félicitations aux jeunes organisateurs du bal du collège et à la sympathique Mme Lacroix qui ont su donner à la salle municipale l'aspect délicatement féérique des soirs de grande fête.

Résultats des examens du certificat d'études primaires pour les cantons de Figeac-Est et de Figeac-Ouest. — Les examens du certificat d'études primaires se sont déroulés, cette année, selon une formule nouvelle.

Ni maîtres, ni élèves n'ont été surpris par cette organisation qui tend à donner plus de valeur encore aux épreuves de fin d'études primaires.

Nos lecteurs pourront en juger par les excellents résultats des deux cantons de Figeac-Est et de Figeac-Ouest.

Figeac-Est : 62 élèves présentés, 57 élèves reçus.

Figeac-Ouest : 62 élèves présentés dont 35 garçons et 27 filles ; reçus : 32 garçons et 26 filles.

Tous nos compliments aux élèves et à leurs maîtres.

Mouvement des abattoirs. — Pendant le mois de mai écoulé nos abattoirs municipaux n'ont pas chômé. qu'on en juge : 1.917 têtes de bétail ont été abattues, représentant 18 bœufs, 163 veaux, 1.681 moutons, 54 porcs, 1 cheval, soit un poids total de viande nette de 45.965 kilos.

22.931 kilos de viande ont été consommés sur place ; 23.043 kilos ont été expédiés.

Ces chiffres prouvent l'activité toujours accrue de nos abattoirs.

Au Tennis-Club Figeacois. — Les joueurs du Tennis-Club Figeacois ont rencontré dimanche dernier, sur le terrain des Carmes, les représentants du Tennis-Club de Carmaux.

Malheureusement ne purent être disputé, à cause du mauvais temps, que les matches du matin. Ils furent gagnés par les locaux.

En voici les résultats :

Rougé (C), Tillet (F) : 2/6, 6/4.

Rouanet (C), Amans (F) : 3/6, 1/6.

Pascot (C), Verdié (F) : 2/6, 2/6.

Gayrard (C), Cantaloube (F) : 3/6, 2/6.

Lilly (C), Delmas (F) : 5/7, 1/6.

Lequine (C), Malbec (F) : 5/7, 4/6.

Nos félicitations aux joueurs figeacois.

Les chiens errants. — Des chiens errants, sans collier, suspects, sont signalé à Figeac et dans les environs. Or, nous arrivons à l'époque où, chaque année, des cas de rage se produisent avec tous les accidents graves qui s'en suivent.

De plus, les concerts nocturnes des chiens hurleurs où passent toute la gamme des aboiements sont particulièrement désagréables.

Ces bruits, ces dangers qui nous viennent des chiens abandonnés, doivent cesser : laisses, colliers, muselières sont en pareils cas les précautions indispensables.

Spectacles. — Samedi, en soirée, et dimanche, en matinée et soirée :

Au *Family-Ciné :* « Les beaux jours » avec Simone Simon, Larquey, Charpin, Jean-Pierre Aumont; « Une demie heure de correctionnelle », avec Marguerite Moreno ; « Les chevaux de France », documentation sur le célèbre Haras du Pin. Actualités Eclair-Journal.

Marcilhac

Accident. — En revenant de la Chapelle de Pailles, le jeune René Magnère eut la malencontreuse idée de grimper sur un mur.

Arrivé au faite, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol. On le releva avec une double fracture du bras droit.

Foudre. — Le 13 juin, un seul coup de tonnerre, mais des plus retentissants, annonçait que la foudre était tombée non loin du bourg. Peu après, nous apprenions que ses effets s'étaient manifestés sur le transformateur électrique sis au hameau de Paillès.

Thémines

Carnet rose. — La famille de Mme et M. Lucien Pélaprat, de la Maison Carrée, vient de s'augmenter d'une unité, par l'arrivée d'une mignonne Pierrette, leur deuxième fillette.

Nos vives félicitations au papa et à la maman et nos vœux de santé à la nouvelle venue.

Divers. — L'orage nous a enfin, samedi soir, amené la pluie bienfaisante et très désirée.

— La fauchaison commence ; le foin est très abondant, cette année. Faut-il s'en réjouir ou s'en tenir au proverbe patois :

« *Annado dé fé*
Annado dé ré ? »

Mayrinhac-Lentour

Carnet blanc. — Samedi a été célébré le mariage de Mlle Henriette Bergougnoux de Laguiseyrie avec M. Héreil de Loubressac. Un nombreux et brillant cortège accompagnait les jeunes époux à qui nous offrons nos meilleurs vœux.

C.E.P. — Les trois candidats présentés par nos écoles publiques ont été reçus. Ce sont : Josette Thamié, Marcel Donnadieu et Paul Lamothe.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de Bergougnoux Prosper, de Bouyou, qui disparaît à 41 ans, après une longue et douloureuse maladie. A sa veuve, à sa fille et à toute la famille en deuil, nous offrons l'expression de nos condoléances émues.

Frais, actif, matinal, voilà le bon dépuratif

Comme dépuratif, faites la cure, saine et fraîche des Sels Largan, cinq sels dépuratifs associés qui purifient le sang et décongestionnent le foie. Ebloussements, migraines, vertiges, troubles de la circulation (veines ou artères), maladies de peau (des petites rougeurs qui enlaidissent le visage, à l'eczéma rebelle), tout cela cède à la cure de Sels Largan qui ont la double propriété de décongestionner le foie et de purifier le sang. La cure vaut 9 fr. 05. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études ont eu lieu lundi dernier à l'école de garçons de Gourdon. Cinquante-quatre candidats se sont présentés (vingt-trois garçons et trente et une filles). Quarante-cinq ont été reçus. Parmi eux nous relevons avec plaisir les noms suivants :

Ecole de garçons de Gourdon : Calvet, Cassagnes, Combes, Domène Yves, Domenne Henri, Fajoles Lacombe, Laval, Maugnou, Poujade, Véril.

Ecole de filles de Gourdon : Denis, Dumas, Freyssingeas, Laval, Maury, Pézeret, Brulières.

Nos félicitations aux maîtres et aux élèves.

Etat civil du mois de mai. — Naissances : Marie-Claire Meyrignac, 52, avenue Gambetta ; Gabriel-René Bonnassie, à Chaunac ; Yolande-Régina-Pierrette Castagnol, à Vèzes ; René-Pierre Lachièze, rue Labastidette.

Mariages : François Fournier, industriel à Paris et Marie-Jeanne-Blanche Mayaudon, à Gourdon ; Jean-Etienne-Maury, peintre à Gourdon et Françoise-Jeanne Lescaut, à Gourdon ; Maurice-Emile Jaubert, cultivateur à Loulmenat et Joséphine-Aurélie-Yvonne Hébrard, à Gourdon ; Henri-Jean-Marie Meulet, étudiant en pharmacie à Gourdon et Micheline-Clémence-Pauline-Jeanne Dupuy, pharmacien à Lézignan (Aude).

Décès : Henri Sylvestre, 83 ans, cultivateur à Bajou ; Jean-Baptiste-Elie Larroque, 86 ans, docteur en médecine, 4, rue Turquet ; Jean Bourianne, 83 ans, cultivateur à Costeraste ; Jean Darnis, 66 ans, 50, avenue Cavaignac ; Guillaume Laval, 75 ans, menuisier, 50, avenue Cavaignac ; Jacques Soustres, 89 ans, 50, avenue Cavaignac.

Salviac

Assemblée générale des greffiers de paix du Lot. — Sur convocation de M. Jean Arnaud, secrétaire de la Compagnie des greffiers du Lot, greffier de paix à Salviac, eut lieu à Cahors dimanche 11 juin, en la salle de la justice de paix la réunion générale annuelle des dits officiers ministériels.

M. Ras, de Souillac, présidait l'assemblée entourée des membres de son bureau.

M. le Président Ras entretint ses collègues des vœux proposés au Congrès National qui vient de se tenir à Paris ; il les informe qu'une permanence est établie dès maintenant dans la capitale avec l'assistance de Me Bouchet, greffier honoraire, qui répondra à toutes demandes de renseignements concernant des compagnies des départements.

Des discussions amicales s'engagent ensuite sur des questions professionnelles et après l'exposé de la situation financière par Me Guichard, greffier de paix à Cahors, les congressistes se rendirent à l'hostellerie de Douelle où leur fut servi par le vatel cadurcien bien connu, M. Destal, un succulent déjeuner.

Par acclamations, le bureau ancien est maintenu. Président, Me Ras, greffier de paix à Souillac ; Secrétaire, Me Jean Armand greffier-huissier à Salviac ; Trésorier : Me Guichard, greffier de paix à Cahors.

Petites annonces économiques

ON DEMANDE, très pressé, une femme de ménage. Sérieuses références. S'ad. Bureau du Journal.

A LOUER, deux beaux appartements meublés, confort moderne. ECRIRE au Bureau du Journal.

A VENDRE 8 C.V. Citroën, Rosalie Luxe 1934, parfait état. S'adresser Delcombel, 8, Bd Gambetta.

A LOUER appartement 2, 3, 4 p., en bon état, meublé ou non. S'ad. villa Belleroche, Cahors.

A LOUER saison, Lacanau-Océan (Gironde), villa avec jardin. S'adresser Bureau du Journal.

Dernière heure

Vers un accord italo-espagnol

De Burgos. — Le ministre italien de la culture, M. Dino Alfieri, a annoncé la conclusion prochaine d'un accord culturel italo-espagnol, en août, à l'occasion du voyage du comte Ciano en Espagne. Un accord commercial sera également mis sur pied.

Propagande hitlérienne découverte à... Arras

De Paris. — Au cours d'une perquisition effectuée chez un employé d'une grande administration, à Arras, la police a découvert dans deux caisses, une quarantaine de kilos de tracts de propagande hitlérienne. Ces tracts reproduisaient des extraits de discours de Hitler faisant l'éloge de la volonté de paix de l'Allemagne et attaquant violemment la politique anglaise.

Les engagements volontaires en Angleterre

De Londres. — M. Morrisson, chancelier du duché de Lancastre, a annoncé aux Communes que le nombre des engagements dans les forces régulières et auxiliaires de la Couronne, au cours de ces trois derniers mois, était de 236.000.

A 7.363 mètres d'altitude

De Munich. — Trois touristes de Munich ont réussi, après 7 jours d'ascension à atteindre le sommet du Tentpeak, situé dans l'Himalaya de Sikkim, et haut de 7.363 mètres. Jusqu'à présent cette montagne n'avait pas été escaladée.

Crédits à la Pologne

De Londres. — Depuis le traité anglo-polonais, la question de l'ouverture des crédits à la Pologne pour renforcer ses armements a pris une importance plus considérable. On pense que le total des crédits accordés à la Pologne pourrait s'élever de 50 à 60 millions de livres sterling.

Cabinet Immobilier
(20e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
toutes propriétés
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Chemins ruraux

Exécution de la Loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Calamane à Maxou

COMMUNE DE CALAMANE

Extrait de l'arrêté du 25 mai 1939 ordonnant l'enquête

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Calamane resteront déposées pendant dix jours du 13 juin 1939 au 22 juin 1939 à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai et pendant les trois jours qui suivront, M. Calmon, adjoint au Maire de Nuzéjouls, commissaire-enquêteur, recevra à la Mairie de la dite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

A Cahors, le 25 mai 1939.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire général :
Signé: M. SASSIER.

Pour copie conforme.
Le chef de division délégué,
E. ESPITALIER.

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 47

Jean D'AGRAIVES

PETITE SOURCE SOUS LES PALMES

— Que le salut du Tout-Puissant, sa bénédiction soient sur toi ! commença-t-il en l'abordant. Tu fus un hôte véritable. Dieu te rendra tes complaisances.

Et il prévint discrètement la reconnaissance d'Allah par un gros billet que l'Arabe glissa, d'un geste noble mais furtif, dans l'intérieur de son burnous.

— Au fait, poursuivit-il d'un air d'indifférence bien jouée, je ne connais pas Kairouan et mon domestique non plus. Ne pourrais-tu pas demander à ce jeune homme qui m'assista déjà à différentes reprises, de me servir de guide en ville. Je saurai le récompenser.

L'autre eut un sourire.

Mais les affaires d'un roumi aussi généreux n'étaient point de celles qu'il souhaitait discuter.

D'ailleurs, le désir exprimé lui paraissait fort légitime.

Donc, fouillant du regard la foule qui s'agitait autour de lui, il trouva la « djellaba bleue », qui coltinait, sur son épaule, un lourd monceau de peauseries.

— Laisse ce travail, intima-t-il. Le seigneur français désirerait s'assurer tes services un temps. Je te tiens quitte. Suis-le donc et sois fidèle. Il paiera bien.

Aïn-Srir s'inclina très bas devant l'autorité du chef sous la dépendance duquel elle s'était mise volontairement, lors du départ de Bou-El-Djem.

— Entendre c'est obéir ! fit-elle.

Et les deux hommes se saluèrent, en portant leurs doigts à leur front, à leurs lèvres et à leur cœur.

⁂

— Il n'était point besoin d'un ordre pour que je te suive, affirma la jeune fille, quand elle fut seule avec l'ingénieur sur la route empierrée qui mène de la gare à la place où sont les hôtels, cependant que Chabann, chargé d'une cantine marchait par derrière. Je t'aurais rejoint, en tout cas, pour te faire connaître ma réponse.

— Le délai s'écoule ce soir, fit le Breton. Avant minuit.

Elle hocha la tête.

— Je sais, oui. Mais tu m'accorderas jusqu'à l'aube. Je suis lasse. Il me faut encore quelques heures pour me recueillir. Patiente encore, je t'en conjure ! Je désirerais aussi prier.

Il haussa les épaules.

— Bien ! soit !

Et ils poursuivirent, en silence, jusqu'à l'entrée de la bâtisse, à prétentions de palace, construite en mauresque de foire, où Dartel avait déjà eu l'occasion de loger en compagnie de Jacques Leudes.

Là, l'ingénieur eut le loisir d'exhaler sa mauvaise humeur, aux dépens du portier de nuit. Maltais maussade qui arrivait, traînant ses savates éculées.

L'homme avait à peine exprimé d'un ton de mépris :

— Je regrette, mais on ne loge pas de bicots, qu'il était saisi au collet et secoué de belle sorte, tandis qu'une cravache sifflait.

Aussi fût-ce terrorisé, obséquieux, qu'une fois lâché, — et quitte simplement pour la peur — il conduisit ses deux « clients » aux deux chambres voisines demandées, puis disparut presque aussitôt dans l'ombre de l'escalier obscur.

— Bonsoir ! A demain. Je tiendrai ma promesse, s'il plaît à Dieu ! Si la Madone le permet.

Et devant Chabann, ahuri de l'entendre parler français, Aïn-Srir se glissa vivement dans la première des deux pièces, ferma la porte, tourna la clef, fit glisser le verrou criard.

CHAPITRE XVII

LE PORCHE DE LELLA-RIHANA

La fraîcheur nocturne n'était pas encore complètement dissipée.

L'hôtel demeurait silencieux quand sans bruit la porte de la chambre de Petite-Source s'entr'ouvrit.

Comme un petit fauve aux aguets, elle glissa sa jolie tête, court-bouclée, par l'entrebâillement.

Et puis rassurée, elle sortit, à pas de loup, vers le palier et fit deux mètres en direction de la balustrade et des marches.

Ce fut alors qu'une voix mâle, un peu sourde, l'interpella :

— Où vas-tu donc ?

Elle tressaillit.

Pierre Dartel était devant elle, les traits tirés, la peau fripée d'un homme qui n'a pas fermé l'œil.

La jeune fille baissa le front, se laissa saisir le poignet et docilement le suivit.

Quelques secondes ils demeurèrent l'un en face de l'autre, frémissants.

Aïn-Srir glissait des regards « en dessous » vers l'ingénieur, cependant que son cœur battait à très grands coups dans sa poitrine.

Jamais, même alors qu'il s'était trouvé mal sur son méhari, elle ne lui avait vu la face empreinte d'une pareille pâleur.

D'une voix toujours sourde, il rompit le silence, troublé à un point qu'il en devait chercher ses mots.

— Où courais-tu donc si matin, avec des précautions pareilles ?

« Ne m'as-tu pas promis, hier, de mettre fin à mon tourment, aussitôt que naîtrait le jour. J'ai assez d'attendre, assez oui !

Elle hésita.

— Eh bien, réponds ! fit-il d'un ton presque brutal.

Elle joignit les mains dans un geste de supplication.

— Laisse-moi. Il faut que je sorte. Sois patient encore un peu, deux heures peut-être. Je croyais que la caravane serait plus vite à Kairouan. Je me suis trompée. Oh ! de peu. Laisse-moi sortir, je te dis.

Il serra les poings.

— Non ! assez ! Tu me bernes depuis trop longtemps. Je t'aime à la fin. Sois ma femme ! J'ai payé le prix, sacrebleu !

Il s'exaltait.

« Quoi ? Que crains-tu ? Quel danger ? Eh bien, je suis là !

Il l'avait saisie aux poignets, cherchait à l'attirer à lui.

Elle résista et se raidit.

— Laisse ! gémit-elle. J'ai juré. Je serais parjure, autrement.

Des larmes roulèrent sur ses joues.

« Mon vœu ! Je ne pourrais jamais plus me blottir entre tes bras après ! Aie pitié, pitié. Lâche-moi !

Dartel ne savait pas comment résister à ces pleurs de femme.

Sa colère tomba.

— Pars ! fit-il. Mais jure-moi, jure-moi sur ta mère, que quoi qu'il arrive, tu seras de retour ici pour midi et qu'alors, tu me diras tout.

— Je jure ! fit-elle, sur ma mère. Prie, toi, que la Madone m'exauce, car autrement je crois bien que... oui je crois bien que j'en mourrais !

⁂

. . . . . .

— Tu as pu le suivre ?

— Non, Sidi !

Chabann hocha sa longue tête d'un air confus, désabusé et puis il étendit ses mais, paumes en dehors et avoua:

— Il m'a roulé ton chamelier. Il a disparu dans la foule, cependant que je me garais de la mule d'un notable gras.

— Et, bien entendu, tu n'as rien fait du tout pour le retrouver ! s'écria Dartel furieux. Je t'avais pourtant assez dit que je tenais essentiellement à savoir où il se rendait. C'est bon, va ; tu n'es qu'une mazette. Quand je te charge d'une tâche facile qu'un enfant mènerait à bien, tu te laisses jouer comme un sot.

(*à suivre*).

ETUDE
DE
Maître Jean FABRE
Notaire à Cahors (Lot)

I. — Statuts de la Société coopérative ouvrière d'exploitation forestière du Quercy.

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot) le dix-sept mai mil neuf cent trente-neuf, enregistré à Cahors (A.C.) le vingt-trois mai mil neuf cent trente-neuf, volume 779, folio 41, numéro 234 ;

Messieurs :

Hughes DUPUY, propriétaire, demeurant à Montcléra,

Jean AMAGAT, bûcheron, demeurant à Montcléra,

Roland AMAGAT, chauffeur, demeurant à Saint-Caprais,

Kléber MENAUGE, bûcheron, demeurant à Montcléra,

Louis LAFONT, bûcheron, demeurant à Montcléra,

Roland GROSSERIE, camionneur, demeurant à Montcléra,

et Arnaud LAPORTE, charretier-manœuvre, demeurant à Montcléra,

ONT ÉTABLI LES STATUTS de la « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DU QUERCY », Société coopérative ouvrière de production anonyme de production, à capital et personnel variables, régie par les lois des vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, premier août mil huit cent quatre-vingt-treize, premier mai mil neuf cent trente, treize avril mil neuf cent trente-cinq, le décret-loi du trente-et-un août mil neuf cent trente-sept, le Livre III, titre II du code du travail, et le décret-loi du trente octobre mil neuf cent trente-cinq.

Sa durée est fixée à trente ans à compter de sa constitution définitive.

Elle a pour objet l'exercice en commun de la profession des associés pour l'exploitation des bois résineux.

Le siège social est fixé à Montcléra, canton de Cazals.

Le Capital Social initial est fixé à la somme de QUINZE MILLE FRANCS, représenté par 150 parts d'intérêts de 100 francs chacune ; il est susceptible d'augmentation.

Les parts d'intérêts sont nominatives et indivisibles ; la responsabilité de chaque associé est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites.

Pour être admis comme associé, il faut avoir une profession permettant d'être occupé dans l'entreprise sociale, et être agréé, après demande écrite, par le Conseil d'administration, et accepté définitivement par l'Assemblée générale.

Les associés non ouvriers ou employés ne peuvent toucher, si les bénéfices le permettent, qu'un intérêt de six pour cent, sans autre participation aux bénéfices ; leurs parts pourront être remboursées si la Société le juge opportun.

Tout associé pourra se retirer, lorsqu'il le jugera convenable, en prévenant le Conseil d'administration ; l'Assemblée générale peut prononcer l'exclusion d'un associé, lequel pourra présenter sa défense.

L'associé qui cessera de faire partie de la Société restera tenu pendant cinq ans, envers les associés et envers les tiers, de toutes les obligations existant au moment de sa retraite, et, pendant la même période, il s'interdit d'exploiter, dans le Département du Siège Social, une industrie analogue à celle de la présente Société, sous peines de dommages-intérêts.

La Société est administrée par un Conseil de trois à sept membres, révocables et rééligibles, possédant au moins cinq parts d'intérêts entièrement libérées, lesquelles parts sont inaliénables et affectées à la garantie de la gestion des administrateurs.

Les administrateurs sont responsables envers la Société et envers les tiers.

Le Conseil est nommé pour trois ans et renouvelable par tiers chaque année. Il se réunit une fois par mois, et toutes les fois que les circonstances l'exigent.

Chaque année, le Conseil nomme, parmi ses membres, un Président et un Secrétaire qui sont rééligibles.

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tous les actes ou opérations relatifs à son effet, sans aucune exception.

Il a notamment les pouvoirs suivants qui sont énonciatifs et non-limitatifs :

Nommer et révoquer tous les agents, ouvriers ou employés de la Société ; fixer leur traitement, salaires, remises, gratifications et secours ; régler les approvisionnements de toutes sortes ; toucher les sommes dues à la Société, payer celles qu'elle doit ; souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce ; statuer sur tous traités et marchés rentrant dans l'objet de la Société ; faire toutes soumissions administratives et autres et toutes entreprises à forfait et autrement ; consentir et accepter tous baux et toutes promesses de ventes, lors même que la durée excéderait deux années ; faire tous achats, ventes ou échanges d'immeubles aux prix et conditions qu'il avise ; contracter tous emprunts et consentir toutes délégations de transferts, avec ou sans garantie; poursuivre sur toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, traiter, transiger, compromettre ; faire en général tout ce qui sera nécessaire, quoique non prévu, pour la bonne et prompte administration des affaires de la Société.

Les Administrateurs peuvent choisir parmi eux un Directeur, ou se substituer un mandataire étranger à la Société, et dont ils sont responsables envers elle.

L'Assemblée générale des Sociétaires désigne un Commissaire, nommé pour trois ans, qui a le mandat de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la Société, de contrôler la sincérité et la régularité des inventaires et des bilans, ainsi que l'exactitude des informations données pour le compte de la Société.

Il doit être choisi en dehors des associés et du personnel de l'entreprise, et en tenant compte des obligations imposées par le décret-loi du huit août mil neuf cent trente-cinq.

L'Assemblée générale se compose de tous les associés à jour de leurs versements statutaires et qui sont convoqués par lettres et par une insertion dans l'organe de la Confédération générale, l' « Association ouvrière », ou dans un journal d'annonces légales du Siège Social.

L'Assemblée générale a pour bureau celui du Conseil complété par la nomination de deux assesseurs. L'Assemblée générale ordinaire est convoquée une fois par an, avant la fin du mois de mai.

Elle approuve et redresse les comptes ; elle fixe les dividendes à répartir ; elle nomme les administrateurs et commissaires ; enfin, elle se prononce souverainement sur tous les intérêts de la Société, et confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués seraient insuffisants.

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut modifier les statuts, mais elle ne peut changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des associés, ni modifier le caractère de Société coopérative ouvrière de production de la Société.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le Bureau.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année ; par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé entre le jour de la constitution définitive de la Société et le trente et un décembre de l'année suivante.

Il est dressé, chaque semestre, un état sommaire de la situation active et passive de la Société, qui est mis à la disposition des Commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année, conformément à l'article 9 du code du commerce, un inventaire contenant indication de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes qui sont présentés à l'Assemblée générale.

Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements et de toutes réserves industrielles, constituent les bénéfices nets.

Ces bénéfices sont affectés et répartis comme suit :

9 % pour constituer le fonds de réserve légale, ci	9
25 % pour constituer le fonds de développement, ci	25
6 % pour intérêts aux parts libérées, ci ..	6
40 % au « Travail » (distribués aux employés de l'entreprise)	40
10 % au Conseil d'administration, ci	10
10 % à la « Solidarité » (alimentant la Caisse de solidarité) ..	10
Total égal 100 %, ci ...	100

La répartition au « Travail » est faite au prorata des salaires et appointements touchés par chaque ouvrier ou employé pendant l'exercice écoulé.

L'attribution faite aux tiers sur la répartition au « Travail » et sur la « Solidarité » n'implique, de leur part, aucune ingérence dans les comptes ; ils doivent, pour l'obtention de leurs profits, s'en rapporter entièrement au bilan et aux comptes approuvés par l'Assemblée générale ordinaire.

La Caisse de solidarité est créée en vue de mettre à la disposition du Conseil d'administration des fonds lui permettant de secourir les associés, le personnel et leurs familles, et participer à des œuvres de solidarité.

A l'expiration de la Société, l'actif net de la Société qui subsistera, après paiement du passif, restitution de l'apport des associés, et, s'il y a lieu, des répartitions différées, sera attribué, par l'Assemblée générale, à la Confédération générale des Sociétés coopératives ouvrières de production.

Les articles des présents statuts, relatifs à la Solidarité, qui forment la base et la raison d'être de la Société, sont considérés comme articles fondamentaux.

En cas de perte des trois quarts au moins du Capital Social, l'Assemblée générale statuera sur la continuation ou la dissolution de la Société. La résolution de l'Assemblée sera dans tous les cas rendue publique.

En cas de dissolution anticipée ou à l'expiration de la Société, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs qui ont les pouvoirs les plus étendus.

Toutes contestations, soit entre les associés et la Société, soit entre deux Sociétés au sujet des affaires sociales, soit entre les associés eux-mêmes, feront d'abord l'objet d'une tentative de conciliation et seront soumises à l'arbitrage de la Confédération Générale des Sociétés coopératives ouvrières de production. En cas de non conciliation, les litiges seront jugés conformément à la loi, et soumis à la juridiction des Tribunaux compétents du Département du Siège Social.

A cet effet, tout associé doit faire élection de domicile dans le Département du Siège, et toutes assignations et significations seront régulièrement données à ce domicile. A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations seront valablement faites au Parquet de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil du Siège de la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présents statuts.

.....

II. — Déclaration d'apports de Capital Social

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le vingt-quatre mai mil neuf cent trente-neuf, enregistré à Cahors (A.C.) le trois juin mil neuf cent trente-neuf, volume 779, folio 53, numéro 178,

Monsieur Hughes DUPUY, propriétaire à Montcléra,

A DÉCLARÉ QUE LE CAPITAL SOCIAL DE QUINZE MILLE FRANCS, divisé en 150 parts d'intérêts de 100 francs chacune, de la Société coopérative ouvrière de production anonyme, à capital et personnel variables, fondée par tous les souscripteurs, sous le titre de : « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DU QUERCY », dont le siège a été fixé à Montcléra, constituée suivant acte reçu par Maître FABRE, notaire sus-nommé, le dix-sept mai mil neuf cent trente-neuf, a été entièrement formé par suite de la souscription de CENT CINQUANTE PARTS libérées en totalité, savoir :

A concurrence de DIX MILLE FRANCS, par l'apport en nature d'un matériel d'exploitation et d'injection d'arbres résineux, effectué par Monsieur Hughes DUPUY, fondateur, et par l'apport en espèces par les autres membres.

La liste nominative des souscripteurs et les bulletins de souscription des associés sont demeurés annexés audit acte.

III. — Délibération de l'Assemblée générale constitutive

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le cinq juin mil neuf cent trente-neuf, enregistré à Cahors (A.C.), volume 779 *bis*, folio 48, case 272,

Monsieur Hughes DUPUY, propriétaire à Montcléra,

A DÉPOSÉ à Maître FABRE pour être mis au rang de ses minutes :

Une déclaration établie par Monsieur VERDIE René, marchand de bois à Montcléra, le vingt-sept mai mil neuf cent trente-neuf, évaluant à 10.000 francs l'apport en matériel effectué à la Société coopérative ouvrière de production forestière du Quercy, par Monsieur Hughes DUPUY ;

Et une copie sur timbre de la DÉLIBÉRATION de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE, de ladite Société du trente et un mai mil neuf cent trente-neuf :

Adoptant définitivement les statuts sus-visés ;

Reconnaissant la sincérité des apports et des versements ;

Nommant le Conseil d'administration en les personnes de : Messieurs Hughes DUPUY, Jean AMAGAT et LAPORTE Arnaud, et le Commissaire aux comptes en la personne de : Monsieur Jean DUBOIS, expert-comptable à Cahors ;

Déclarant la Société définitivement constituée.

.....

Deux expéditions sur timbre, délivrées par Maître Jean FABRE, de chacun des trois actes sus-visés, reçus par ledit Maître FABRE aux dates ci-dessus, ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, le douze juin mil neuf cent trente-neuf.

Pour extrait :
J. FABRE.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

ETUDE
DE
Maître Robert SÉGUY
Licencié en droit
Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

A.J. du 28 février 1938

EXTRAIT
D'UN
JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le vingt-trois février mil neuf cent trente-neuf, enregistré, signifié à avoué et à partie,

Entre : Madame SEGUY Berthe, épouse PALEZIS Antoine, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant à l'asile d'aliénés d'Agen, où elle est Dame employée,

Et : Monsieur PALEZIS Antoine, cultivateur, demeurant à Cénac, commune d'Albas,

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux PALEZIS-SEGUY au profit de la la femme et aux torts et griefs du mari.

Cahors, le 12 juin 1939.
Pour extrait,
Signé: R. SÉGUY.

Bibliographie

LES ANNALES

En cas de guerre, comment se comporterait la marine italienne ? Qui, des deux blocs, démocratique et totalitaire, devrait inéluctablement triompher ? Comment Napoléon fut-il trahi par ses maréchaux ? De quelle façon l'ex-Guillaume II vivait-il dans l'intimité ? De quoi parle le grand romancier Wells dans son dernier roman : *Enfants des Etoiles ?* Devons-nous réformer nos conceptions sur l'univers ? Voilà, entre autres, quelques problèmes qui sont traités et résolus, par les meilleurs spécialistes, dans le dernier numéro de *Annales*, celui du 10 juin. En vente partout : 3 francs.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

SERVICE D'ETE 1939 (depuis le 15 Mai)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	EXP.(1)	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE 1re, 2e, 3e cl.	EXP.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	»	10 15	»	19 25	20 15	21 45	»	»
PARIS (Aust.) dép.	»	»	10 28	»	19 37	20 25	21 59	22 50	»
LIMOGES arrivée	»	»	15 29	»	0 15	0 36	2 38	5 10	»
LIMOGES départ.	»	»	15 44	»	0 18	0 40	2 47	5 40	»
BRIVE... arrivée	»	»	17 03	»	1 34	1 56	4 3	7 20	»
BRIVE... départ.	8 14	13 33	17 9	18 3	1 40	2 1	4 18	7 33	»
Gignac-Cressensac.	8 50	14 5	—	18 34	»	—	—	—	»
SOUILLAC.. dép.	9 12	14 36	17 46	18 52	»	—	4 58	8 12	»
CAZOULES.....	9 19	14 43	—	18 58	»	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	9 24	14 48	—	19 2	»	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 33	14 57	—	19 10	»	—	—	—	»
Nozac.....	9 42	15 6	—	19 18	»	—	—	—	»
GOURDON.. dép.	9 55	15 19	18 8	19 27	»	—	5 23	8 36	»
Saint-Clair.....	10 4	15 28	—	19 35	»	—	—	—	»
Dégagnac	10 14	15 38	—	19 44	»	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 24	15 48	—	19 53	»	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 34	15 58	—	20 2	»	—	—	—	»
Espère.....	10 42	16 6	—	20 9	»	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 51	16 15	18 43	20 18	3 09	3 32	6 »	9 13	»
CAHORS départ .	11 45	17 20	18 47	»	3 13	3 36	6 4	9 18	7 49
Sept-Ponts.....	11 56	17 30	—	»	»	—	—	—	7 54
Cieurac.	12 11	17 44	—	»	»	—	—	—	8 3
Lalbenque.....	12 18	17 51	—	»	»	—	—	9 42	8 9
Caussade.....	12 46	18 23	19 27	»	»	—	6 45	10 3	8 31
MONTAUBAN arr.	13 17	19 2	19 47	»	4 7	4 30	7 4	10 23	8 56
TOULOUSE.. arr.	14 8	»	20 37	»	4 48	5 11	7 45	11 25	

(1) A lieu du 2 juillet au 1er octobre inclus.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	Autorails	RAPIDE	OMNIB.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP.(2)	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	3 58	—	8 35	»	13 10	—	15 52	17 20	21 5	22 50	23 20
MONTAUBAN. d.	6 8	—	9 17	11 4	13 51	—	16 37	18 12	21 45	23 31	0 »
Caussade.....	6 47	—	9 35	11 29	—	—	17 16	18 32	22 4	—	—
Lalbenque.....	7 23	—	—	11 54	—	—	17 56	18 55	—	—	—
Cieurac	7 31	—	—	11 59	—	—	18 4	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 41	—	—	12 8	—	—	18 14	—	—	—	—
CAHORS... arr .	7 47	—	10 9	12 13	14 40	—	18 20	19 12	22 40	0 20	0 52
CAHORS... dép.	8 13	—	10 13	12 14	14 44	13 27	»	19 17	22 44	0 24	0 56
Espère.....	8 27	—	—		—	13 38	»	19 28	—	—	—
St-Denis-Catus ...	8 40	—	—		—	13 49	»	19 39	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 53	—	—		—	14 1	»	19 51	—	—	—
Dégagnac	9 2	—	—		—	14 8	»	19 58	—	—	—
Saint-Clair.....	9 10	—	—		—	14 16	»	20 6	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 23	—	10 51		—	14 26	»	20 16	23 24	—	—
Nozac.....	9 30	—	—		—	14 33	»	20 23	—	—	—
Lamothe-Fénel. ..	9 38	—	—		—	14 41	»	20 31	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	9 45	—	—		—	14 47	»	20 37	—	—	—
CAZOULES.....	9 51	—	—		—	14 53	»	20 43	—	—	—
SOUILLAC.. dép.	10 4	—	11 11		—	15 2	»	20 54	23 45	—	—
Gignac-Cressens..	10 32	—	—		—	15 28	»	21 20	—	—	—
BRIVE.... arr.	10 57	—	11 49		16 11	15 53	»	21 45	0 23	1 54	2 24
BRIVE.... dép.	»	—	11 56		16 17	—	»	»	0 29	2 »	2 30
LIMOGES. arr.	»	—	13 20		17 34	—	»	»	1 49	3 14	3 47
LIMOGES. dép.	»	—	13 35		17 43	—	»	»	2 2	3 21	3 50
PARIS.. (A.) arr.	»	—	18 53		22 29	—	»	»	6 43	8 32	8 39
PARIS.. (O.) arr.	»	—	19 5		22 40	—	»	»	6 55	8 43	8 50

Autorails : Continue sur Libos et Agen

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 heures et arrive à Brive à 7 h. 18.
(2) A lieu tous les jours, du 2 juillet au 1er octobre.

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

	Autorails		MARCH.-VOY.	Autorails
MONTAUBAN.....	»	11 4	13 51	16 35
CAHORS.....	»	12 13	14 40	18 20
CAHORS.....	7 4	12 14	15 51	18 50
Mercuès.....	7 17	12 24	16 10	19 »
Douelle (*Arrêt*).....	7 21	12 *a* 27	16 17	19 *a* 3
Parnac	7 30	12 31	16 28	19 7
Luzech	7 36	12 36	16 36	19 13
Pont de Castelfranc.	»	12 43	»	19 20
Castelfranc.....	7 46	12 46	16 50	19 23
Prayssac (*Arrêt*).....	7 50	12 49	16 56	19 26
Puy-l'Evêque.....	7 57	12 55	17 6	19 32
Duravel	8 3	13 1	17 16	19 38
Soturac-Touzac	8 10	13 7	17 26	19 44
Fumel	8 20	13 15	17 40	19 52
LIBOS.....	8 25	13 19	17 46	19 56

LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN

	Autorails		Autorails	
LIBOS... dép.....	6 41	9 5	13 27	18 14
Fumel.....	6 45	9 13	13 31	18 21
Soturac-Touzac	6 53	9 27	13 39	18 32
Duravel	7 »	9 37	13 46	18 39
Puy-l'Evêque.....	7 6	9 47	13 52	18 46
Prayssac (*Arrêt*).....	7 12	10 »	13 58	18 55
Castelfranc.....	7 15	10 7	14 1	19 »
Pont de Castelfranc.	7 *a* 17	»	14 *a* 4	»
Luzech	7 24	10 28	14 11	19 12
Parnac	7 30	10 41	14 16	19 21
Douelle (*Arrêt*).....	7 *a* 34	10 50	14 *a* 20	19 27
Mercuès	7 38	10 58	14 23	19 33
CAHORS.....	7 47	11 16	14 33	19 46
CAHORS.....	7 49	11 45	17 20	»
MONTAUBAN.....	8 56	13 17	19 2	»

De CAHORS à CAPDENAC

CAHORS.....	7 52	»	11 23	17 47
Cabessut.....	7 56	»	11 29	17 53
Arcambal.....	8 6	»	11 37	18 1
Vers.....	8 14	»	11 43	18 9
Saint-Géry.....	8 18	»	11 48	18 13
Conduché.....	8 23	»	11 58	18 23
Saint-Cirq-la-Popie..	8 34	»	12 3	18 29
St-Martin-Labouval..	8 40	»	12 10	18 35
Calvignac.....	8 46	»	12 15	18 41
Cajarc.....	8 54	»	12 23	18 49
Montbrun.....	9 2	»	12 30	18 57
Toirac.....	9 9	»	12 37	19 4
Lamadeleine.....	9 19	»	12 47	19 14
CAPDENAC.....	9 27	»	12 55	19 22

De CAPDENAC à CAHORS

CAPDENAC.....	7 30	13 »	»	17 5
Lamadeleine.....	7 38	13 8	»	17 13
Toirac.....	7 47	13 17	»	17 22
Montbrun.....	7 53	13 22	»	17 28
Cajarc.....	8 1	13 29	»	17 36
Calvignac.....	8 9	13 37	»	17 44
St-Martin-Labouval..	8 15	13 43	»	17 50
Saint-Cirq-la-Popie..	8 21	13 49	»	17 56
Conduché.....	8 29	13 55	»	18 2
Saint-Géry.....	8 39	14 5	»	18 14
Vers.....	8 44	14 10	»	18 18
Arcambal.....	8 50	14 16	»	18 25
Cabessut.....	8 59	14 25	»	18 33
CAHORS.....	9 5	14 31	»	18 40

a. — Ce signe désigne un arrêt facultatif. (Pour descendre, demander l'arrêt au chef de train ; pour monter, s'adresser au personnel du point d'arrêt ou à défaut faire signe au conducteur).

NOTA. — Indépendamment des services d'autorails mentionnés ci-dessus, il existe également de nombreux trains. RENSEIGNEZ-VOUS DANS LES GARES.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

					EXP.
St-Denis-près-Martel.	4 48	9 15	14 40	17 58	18 46
Vayrac	4 56	9 23	14 47	18 4	18 52
Bétaille (*arrêt*).....	5 »	9 28	14 51	18 9	18 *a* 55
Puybrun.....	5 8	9 36	15 59	18 15	19 *a* 1
Bretenoux-Biars....	5 17	9 44	15 7	18 24	19 7
Port-de-Gagnac.....	5 23	9 50	15 13	18 31	19 *a* 12
Laval-de-Cère	5 31	9 58	15 20	18 39	19 20
Lamativie	5 50	10 16	15 37	18 56	19 *a* 34
La Roquebrou.....	6 25	10 43	16 2	19 21	19 *a* 58
AURILLAC.. arrivée.	7 13	11 20	16 37	19 58	20 35

Aurillac à St-Denis-près-Martel (1)

AURILLAC.. départ.	5 50	6 30	10 40	17 18	21 50
La Roquebrou.....	6 16	7 11	11 18	17 53	22 27
Lamativie	6 *a* 38	7 35	11 42	18 21	22 51
Laval-de-Cère	6 52	7 50	11 58	18 40	23 6
Port-de-Gagnac.....	6 *a* 58	7 57	12 5	18 48	—
Bretenoux-Biars	7 5	8 8	12 19	19 8	23 23
Puybrun.....	7 *a* 12	8 15	12 26	19 15	23 32
Bétaille (*arrêt*).....	7 *a* 18	8 22	12 33	19 22	—
Vayrac	7 22	8 30	12 38	19 28	23 43
St-Denis-près-Martel.	7 28	8 37	12 45	19 35	23 50

(1) Du 2 Juillet au 1er Octobre.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

				EXP.	Périodique jour de foire	
Le Buisson. dép.	»	7 33	10 39	17 14		19 42
Sarlat..... dép.	»	8 22	12 1	17 49	18 »	20 31
Cazoulès.....	»	»	12 36	18 15	19 3	»
Souillac.....	»	»	12 46	18 20	19 13	»
Souillac.....	»	»	13 47	18 20		
Le Pigeon	»	»	14 »	18 28	»	»
Baladou . Arrêt.	»	»	»	—	»	»
Martel.....	»	»	14 10	18 38	»	»
St-Denis-p.-Mart.	»	»	14 19	18 45	»	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	7 29	—	—	—	13 5	—
Martel.....	7 38	—	—	—	13 19	—
Baladou	—	—	—	—	—	—
Le Pigeon	7 46	—	—	—	13 28	—
Souillac.....	7 54	—	—	—	13 37	—
Souillac.....	7 54	6 15	—	—	14 27	—
Cazoulès.....	8 »	6 23	—	—	14 34	—
Sarlat.....	8 27	7 28	—	—	15 15	—
		—	5 30	—		17 57
Le Buisson. ar.	9 1	—	6 14	—	15 59	18 41

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	10 1	15 45	Navettes autorail entre Capdenac et Figeac à		19 45
CAPDENAC. a.	»	»	»	13 31	19 7			23 23
CAPDENAC. d.	2 27	7 »	11 15	13 43	19 30			23 43
FIGEAC	2 52	7 25	11 26	13 55	19 43			23 55
Le Pournel.....	—	7 46	11 45	14 14	20 2			—
Assier.....	3 42	7 57	11 55	14 23	20 12			0 21
Flaujac (halte)...	—	8 7	12 3	14 32	20 20			—
Gramat	5 7	8 23	12 17	14 45	20 33			0 39
Rocamadour	5 19	8 37	12 27	14 56	20 44			0 49
Montvalent.....	5 36	8 56	12 41	15 9	20 57			—
St-Denis-p.-Martel arr.	5 47	9 7	12 50	15 20	21 6			1 9
St-Denis-p.-Martel dép.	5 58	9 14	13 1	15 24	21 13	16 30		1 13
Quatre-Routes	6 9	9 24	13 11	15 33	21 23	16 38		—
Turenne.....	6 21	9 34	13 21	15 41	21 32	et		—
BRIVE..... ar.	6 54	9 55	13 44	16 1	21 52	17 20		1 46
PARIS (Orsay) ar.	—	19 5	»	22 40	5 30	17 29		8 43

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

					(Orsay)	(1)		
PARIS (Aust.) d.	21 12	22 50	7 5	»	10 15	»	Navettes autorail entre Figeac et Capdenac à	
Brive..... dép.	3 47	8 »	13 54	»	17 12	18 16		
Turenne.....	4 8	8 22	14 14	»	17 33	18 52		
Quatre-Routes....	4 16	8 30	14 22	»	17 41	19 3		
St-Denis-p.-Martel arr.	4 23	8 37	14 29	»	17 48	19 15		
St-Denis-p.-Martel dép.	4 29	8 42	14 33	»	17 52	19 40		
Montvalent.....	—	8 55	»	»	18 5	19 58		
Rocamadour	4 53	9 12	14 58	»	18 21	20 46		
Gramat	5 4	9 24	15 8	»	18 32	21 7		
Flaujac (halte)...	—	9 36	15 20	»	18 43	»		
Assier.....	5 23	9 46	15 26	»	18 53	21 42		16 45
Le Pournel.....	—	9 55	»	»	19 2	»		16 52
FIGEAC.....dép.	5 46	10 21	15 48	7 21	19 19	22 13		et
CAPDENAC ar.	5 55	10 31	15 57	7 28	19 28	22 26		17 46
CAPDENAC d..	6 29	11 14	16 10	»	19 43	»		17 58
TOULOUSE	9 12	15 32	19 13	»	23 29	»		»

(1) N'a lieu que du 1er juillet au 1er octobre entre St-Denis et Capdenac.

De Sarlat à Gourdon (*Service assuré par M. Artigalas*)

SARLAT.....	8 24	»	11 »	13 30	16 45	16 50	
Carsac.....	8 35	»	11 19	13 46	17 2	17 7	
Grolejac	8 42	10 30	11 39	13 56	17 11	17 15	
St Cirq Madelon	8 53	10 47	11 53	14 13	17 24	—	
Payrignac.....	9 3	10 57	12 5	14 24	17 35	—	
GOURDON	9 13	11 »	12 10	14 35	17 50	—	

De Gourdon à Sarlat (*Service assuré par M. Artigalas*)

GOURDON.....	6 50	—	11 30	15 25	17 »	
Payrignac.....	7 6	—	11 43	15 40	17 13	
St-Cirq-Madelon.....	7 17	—	11 56	15 51	17 26	
Grolejac.....	7 30	10 30	12 11	16 11	17 41	
Carsac.....	7 39	10 45	12 22	16 13	17 53	
SARLAT.....	7 55	11 5	12 35	16 35	18 10	